

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Line Ouellet, présidente
Mme Ann Mundy, vice-présidente
Mme Claudine Deom
M. René Bouchard

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Séance tenue le 17 avril 2019 à 14 h

Auditorium Roland-Arpin du Musée de la civilisation,

85, rue Dalhousie, Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme MATHILDE PAULHUS	3
LES MAISONS BEAUCOURS,	
M. Lucien Morin.....	9
COALITION ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY,	
M. Pierre Vagneux.....	17
M. PIERRE LAROCHELLE.....	24
REGROUPEMENT DES CITOYENS DU SITE PATRIMONIAL DE L'ILE D'ORLAN	
Mme Jeanne d'Arc Delisle et Me Caroline Roberge	30
M. MARC CÔTÉ.....	39
M. ANDRÉ SIROIS.....	45
M. ALAIN SAMSON	50
M. PATRICE FORTIN.....	53

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 AVRIL 2019 À 19 H

**SÉANCE DU 17 AVRIL 2019
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour, je m'appelle Line Ouellet et je suis la présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Je suis en compagnie de trois autres membres du Conseil, soit madame Ann Mundy, qui est la vice-présidente; également, Claudine Deom, professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et chercheuse associée à la chaire de recherche en patrimoine bâti et monsieur René Bouchard, ethnologue. Je tiens vraiment à les remercier de faire partie de ce comité d'audition. Alors, c'est avec eux que vous allez pouvoir entrer en dialogue.

10

Je remercie également les experts qui nous accompagnent et qui nous conseillent, soit monsieur Denis Boucher, du Conseil; monsieur Jacques Saint-Pierre, historien, et Madame Dominique Lalande, archéologue. Alors, merci aussi à vous de nous éclairer et de participer effectivement à ce bel exercice de consultation publique.

15

Donc, je vous souhaite la bienvenue à cet exercice de consultation publique sur le *Plan de conservation du site patrimoniale du Vieux-Québec* qui a été rédigé par le ministère de la Culture et des Communications.

20

Je vous remercie de votre participation et de votre engagement qui démontre votre intérêt pour ce site d'importance nationale.

25

Alors, les séances sont enregistrées et seront diffusées dans quelques jours sur le site web du Conseil. C'est un précieux outil de référence pour les citoyens qui ne peuvent être avec nous aujourd'hui, et une transcription sera aussi mise à votre disposition dans quelques jours, de ces échanges qui auront lieu et de vos présentations qui sont différentes, bien sûr, probablement, de vos mémoires, donc un peu plus syntaxiques, j'imagine. Et je saisis l'occasion pour vous rappeler que nous avons un questionnaire en ligne sur le plan de conservation et que vous pouvez toujours le remplir jusqu'à vendredi, cette semaine.

30

Alors, je tiens à vous assurer bien sûr que nous rendrons compte fidèlement à la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, de vos commentaires et suggestions en vue de bonifier le plan de conservation qui vous est proposé.

35

Je vous rappelle ici les principales étapes de l'adoption de ce plan de conservation. Vous vous rappelez qu'il y a un mois, il y a eu une séance d'information, les gens du ministère de la Culture sont venus nous présenter ce plan – c'est d'ailleurs disponible en ligne et certains d'entre

40

vous ont dit qu'ils ont pu l'écouter –, et à la suite de cette séance d'audition d'aujourd'hui, le Conseil produira un rapport de la consultation qui contiendra un résumé de vos commentaires et suggestions.

45 Le Conseil formulera également à la ministre un avis sur le plan de conservation et je vous rappelle que le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme de consultation autonome et indépendant du ministère de la Culture, qui conseille la ministre.

50 Finalement, le ministère, avec cet avis et le rapport de consultation lié cet échange aujourd'hui et à ces mémoires que vous nous avez présentés, bonifiera le plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec et par la suite, la ministre le rendra public et ce plan deviendra, bien sûr, les orientations qui guideront, désormais, les décisions du ministère de la Culture.

55 Dans ce processus, évidemment, votre contribution est très importante et c'est dans cet esprit que la ministre a demandé au Conseil de mener une consultation afin de faciliter les échanges et l'expression des opinions des citoyens.

60 Nous désirons que cet exercice permette d'apporter une valeur ajoutée – je pense que c'est l'objectif, c'est la raison pour laquelle vous avez tous travaillé fort et que vous êtes ici, entre autres cet après-midi – et qu'il s'effectue dans un esprit d'ouverture, de rigueur et de respect.

65 Concernant le déroulement, plus spécifiquement, de l'audience, le Conseil a accueilli toutes les demandes d'intervention et c'est pour cette raison que nous avons ajouté une séance cet après-midi, puisqu'initialement, vous l'aviez peut-être remarqué dans les annonces, la séance était prévue uniquement le soir, et je tiens à remercier tous les participants qui se sont inscrits.

70 Donc, notre enjeu, généralement dans ces audiences-là, c'est de gérer le temps. Parce que j'en parlais avec quelques-uns d'entre vous, tous vous pourriez occuper probablement toute la séance, parce qu'on a souvent beaucoup de choses à dire, mais, effectivement, il faut se limiter un peu, on a mis les rendez-vous environ à peu près aux 15 minutes. Alors, si vous aviez une présentation qui tourne autour de cinq minutes, ça va nous permettre ensuite d'avoir un échange.

75 Donc, je vous demanderais de vous en tenir, pour votre présentation, à une synthèse de votre mémoire, pas nécessairement le lire – on en a pris connaissance –, et de nous dire ce qui est vraiment important pour vous. Et ensuite, avec moi, les membres vont pouvoir vous poser des questions. D'ailleurs, nous avons tous pris connaissance des mémoires très attentivement, ainsi que nos experts, donc sachez qu'ils ont été lus.

80 Également, pour les fins de transcription, je vais vous demander de vous identifier avant de prendre la parole, pour qu'on associe bien vos propos à ce qui aura été transcrit.

Alors, vous avez compris que vous pourrez vous présenter sur la scène, ici. Il y a deux micros, certains seront deux, quelques-uns sont seuls, et c'est madame Mundy, à côté de moi, qui va appeler chacun des participants. Je pense que chacun d'entre vous avez reçu à quelle heure vous devez passer, on va essayer de respecter, bien sûr, cet horaire.

90 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
Mme MATHILDE PAUL-HUS

LA PRÉSIDENTE :

95 Donc, sans plus tarder, j'invite notre premier intervenant, qui est madame Paul-Hus, à se présenter ici, en avant, pour prendre la parole.

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

100 Bonjour, Mesdames et Messieurs, et merci de nous entendre, mon nom est Mathilde Paul-Hus, je suis résidence depuis 34 à trois portes d'ici, en sortant sur la gauche de la rue Saint-Pierre.

LA PRÉSIDENTE :

105 C'est vrai.

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

110 Et depuis 15 ans, j'agis comme présidente de la Coopérative d'habitation La Grand' Voile et donc, à ce titre, très souvent confrontée aux travaux de réfection de la bâtisse et tout ce qui s'en suit : permis, demandes d'autorisation, discussions avec la Ville concernant tel et tel élément.

115 Ma première série de remarques, je le sais que vous le savez, mais comme résident, il est important de rappeler, on vit déjà dans un univers assez clos; un espace restreint où interviennent des intervenants majeurs. Et ces intervenants-là ont leur empreinte sur notre vie de quartier, que ce soit le port, que ce soit la Ville, par ses politiques de stationnement, le musée, par ses choix de musique, l'été – le rigodon durant trois semaines, il faut le faire –, le SPAQ ici, le stationnement des canotiers, il y a plein de bateaux, il y a plein de contraintes. Mais, comme vous voyez, j'y

120 réside depuis près de 35 ans, alors ça peut être très agréable, mais si chacun des intervenants ne prend pas garde aux types de gestes qu'il pose, rapidement, il se crée un déséquilibre.

125 À ça, on rajoute des commerçants et des restaurateurs qui, ma foi, se croient parfois seuls au monde et qui peuvent nuire à la vie de quartier. Et je rajoute à ça, toutes les séries de personnes de passage. Et puis là, bien, ça peut être le guide touristique qui samedi après samedi, s'installe au coin de la rue sous l'arbre, pour protéger les gens qu'elle guide du soleil ardent, mais qui, se faisant, nous raconte la même histoire de Québec tout le temps. Et vous pouvez aussi apprécier de vivre durant dix jours avec le capitaine Jack. La première fois que vous l'entendez, c'est une belle histoire pour enfant, mais au bout de dix jours, c'est moins bien.

130 Tout ça pour dire que quand chacun des intervenants débarque chez nous, je pense que parfois, ils oublient de voir dans quel contexte on vit. Chacun débarque avec ses projets pour nous, mais le soir venu, tout le monde rentre dans sa banlieue, mais nous, on y reste.

135 Alors, plus précisément, face au plan d'aménagement, je dirais, la première série de questions qui me sont venues c'est, à quel passé fait-on référence? Dans notre cas, l'édifice date de 1904; est-ce que c'est ça, le passé ou c'est celui des années 70? Vous n'allez jamais voir des photos des années 70, jamais vous ne vérifiez là, ou 85. En tout cas, il y a un peu d'arbitraire là-dedans.

140 À la suite de cette première interrogation-là, je me suis demandé : tous les critères qui sont énoncés là, s'ils avaient mis été en place en 84, lors de la restauration, est-ce qu'on aurait pu faire ce qu'on a fait à ce moment-là et depuis?

145 Au fond, j'ai des doutes concernant plusieurs éléments que nous autres, évidemment, on les a faits en accord avec la Ville, et puis quand on a fait des gestes qui nous ont été, par la suite, reprochés, on se considère comme un bon citoyen corporatif, on s'amende, on corrige, et cetera.

150 Et donc, à cette première question-là, genre changer de couleur, ajouter des balconnières, que ce soit au niveau du sol ou sur l'édifice, bien, j'ai été obligée de dire : bien, probablement que non, on n'aurait pas pu les faire. Or, je pense que ça a ajouté, en tout cas certainement à la qualité de l'édifice, puisqu'il y a plein de gens qui prennent des photos devant chez nous. En tout cas, quoi qu'il en soit, on pourrait dire que grâce à Dieu, on les a faits, donc c'est autorisé.

155 Mais quand je me suis tournée vers l'avenir, puis je me suis demandé, celles qui sont projetées dans notre cas, à court terme, puis là, bien, je parle d'un problème qu'on a, puis j'imagine, nous autres on l'a décelé, mais tous les édifices de cet âge-là devraient avoir ces problèmes-là, c'est lié à l'infiltration d'eau dans les fondations. Pour quiconque s'intéresse aux

160 matériaux de cette époque-là, on comprend que la minute où ces joints-là trempent dans l'eau, ils se désagrègent, ça devient une plage de sable.

165 Quand on a des murs d'environ trois pieds de large, il est comme difficile de rejointoyer l'extérieur de six pouces, l'intérieur de six pouces, puis entre les deux, c'est uniquement des techniques modernes qui vont faire en sorte de consolider les fondations. Il y a même un ingénieur qui nous a dit qu'il fallait refaire des murs par l'intérieur ou... en tout cas.

170 Finalement, bon, on en a trouvé un autre, ingénieur, mais tout ça pour dire que quand on fait constamment référence à des techniques, matériaux d'époque, bien, ça, ça ne m'apparaît pas permis. Puis, bien, il en va de la stabilité de l'édifice. En fait, vous devriez vous interroger quant aux autres qui sont dans les mêmes circonstances puis, au fond, qui ne font pas de travaux.

175 Tout ça pour dire que c'est des travaux qui vont représenter quelque chose comme, au moins, quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$). Bien, si on est obligés de refaire des liens tels qu'ils étaient à l'époque, bien, O.K., ça va durer je ne sais pas combien de temps, mais à ce moment-là, moi, je trouve ça curieux, comme investissement, et puis j'ai le goût de dire, bien, si on n'est pas capables de mettre les matériaux qu'il faut pour stabiliser notre édifice pour une période assez longue, en tout cas, il y a un danger de désinvestissement, là. Non seulement nous, mais d'autres personnes qui se trouveraient dans les mêmes circonstances.

180 L'autre chose aussi qu'on verra dans les quelques prochaines années à refaire, c'est l'aménagement de notre terrasse. On est prêts à garantir toute espèce de préservation des liens visuels, mais on ne peut pas... donc, tous les termes qui étaient retenus, aspect soigné et tout ça, je n'ai aucun problème avec ça, mais il y a aucun espace, on n'a pas un brin d'herbe. Alors, quand il y a un édifice où il y a plus de 40 personnes qui résident là, il me semble que d'être
185 capables d'aller sur notre terrasse puis d'en bénéficier, d'autant – puis je ne veux pas lancer la pierre trop fort, mais au fond, ça dérange qui, s'il y a une belle terrasse aménagée –, d'autant qu'il y a une vue, il y a le port qui fait toutes sortes de choses.

190 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Paul-Hus, je vais être obligée de vous demander de conclure, mais on va avoir un échange...

195 **Mme MATHILDE PAUL-HUS :**

Non, c'est tout. Alors, c'est tout.

200 **LA PRÉSIDENTE :**

... on aura un échange avec les membres, mais peut-être, je vous laisse une petite minute pour conclure, puis on va...

205 **Mme MATHILDE PAUL-HUS :**

Alors, tout ça pour vous dire qu'à la lumière de ce que... on a hâte d'avoir des tendances, voilà, parce qu'il y a un risque de désinvestissement.

210 **LA PRÉSIDENTE :**

215 Merci beaucoup, Madame Paul-Hus. Donc, ce que je comprends, c'est que vous nous dites qu'à la lecture du plan de conservation, parce qu'on voit dans votre mémoire que vous l'avez vraiment lu et vous nommez vraiment plusieurs des orientations, et cetera, vous avez l'impression que ce que vous avez déjà fait ne pourrait plus être fait avec ce plan de conservation. c'est ça un peu, votre message.

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

220 Oui. Et que... et ça, ils sont faits. Ils sont faits, bon. Mais c'est ceux à venir qui nous semblent tout aussi importants, qui ne semblent pas possibles.

LA PRÉSIDENTE :

225 D'accord. Et vous nommez en même temps le fait que, effectivement, on privilégie, dans le plan de conservation, des matériaux et des techniques d'origine, mais en même temps, est-ce que vous ne sentez pas aussi que dans le plan de conservation, il y a cette idée de favoriser, qui n'est pas nécessairement l'idée réglementaire et qui n'est pas obligée. Est-ce que ça, pour vous, vous avez l'impression que ça vous donne une marge?

230 **Mme MATHILDE PAUL-HUS :**

Je ne l'ai pas senti du tout.

235 **LA PRÉSIDENTE :**

Non? Donc, c'est ça.

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

240

Moi, s'il y avait une série d'épithètes, je ne sais trop, là, dans la mesure du possible, bon, bien là, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

245

Oui. D'accord.

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

250

Mais dans la mesure où la première lecture naïve laisse croire que c'est un compendium de l'ensemble des niaiseries que les résidents ont pu faire. Et donc, dorénavant, vous ne pourrez plus faire ceci, cela, cela, cela. Bon, voilà.

M. RENÉ BOUCHARD :

255

Si vous permettez Madame, d'abord merci beaucoup évidemment pour toute la réflexion dont vous nous faites bénéficier. Vous avez évoqué non seulement les années où vous avez été et êtes encore résidente, vous avez surtout évoqué aussi vos responsabilités d'administrateur. D'ailleurs, je tiens à souligner le sérieux avec lequel vous vous occupez de cette obligation, non seulement parce que ça se reflète dans votre mémoire, mais je pense que vous avez aussi, vous vous êtes mérité des prix de la Fédération des coops d'habitation, un prix *Bons coups* pour votre planification stratégique. Donc, je pense que vos commentaires, c'est du sérieux, vous savez de quoi vous parlez et c'est très intéressant pour nous de recevoir ça.

260

265

Comme le temps est un peu limité, moi, il y a deux sujets qui m'interpellent beaucoup dans votre mémoire ou, en tout cas, vous pointez du doigt deux sujets qui m'apparaissent intéressants à examiner plus en profondeur ou, du moins, à discuter, dans en tous les cas, dans un premier temps, c'est la question évidemment reliée à des enjeux de bien-être et des enjeux, je dirais, de connaissance patrimoniale, et je m'explique.

270

275

Vous faites allusion souvent aux matériaux d'époque, vous faites allusion au verre thermos, bon, tous des sujets dont on comprend la pertinence. Est-ce que, j'aimerais ça vous entendre brièvement sur l'idée que je vous sou mets, est-ce que ça vaudrait la peine qu'à un moment donné, sur ces aspects particuliers là, on puisse, et résidents et ministère, se pencher plus à fond, parce qu'il y a des enjeux aussi de conservation et de préservation des métiers traditionnels – vous savez qu'ils disparaissent à vue d'oeil, ces métiers-là, et donc le fait de comme écarter tous recours à des matériaux d'époque, bien, ça voudrait dire, en pratique, aussi, un peu une perte de patrimoine immatériel par rapport à ça – alors, donc, une espèce de chantier sur les matériaux

280 pour en arriver à, peut-être, à réussir à trouver des solutions qui seraient quand même intéressantes et qui tiendraient compte des préoccupations légitimes des citoyens et, en même temps, qui permettraient quand même une certaine protection du patrimoine, ça, c'est mon premier sujet.

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

285 En n'importe quel temps.

M. RENÉ BOUCHARD :

290 Ah, bien, alors, vous avez répondu à ma question. Et l'autre sujet, qui est un peu quand même lié à ça : moi, j'ai vu l'importance, par exemple, des crédits d'impôt dans le domaine du cinéma et du multimédia. Ça a engendré un écosystème. Une idée d'un crédit d'impôt patrimonial, pensez-vous que, justement parce que ça amènerait une certaine roue qui permettrait à tous les intervenants d'être mieux soudés dans la défense et la conservation du patrimoine, que ça serait
295 une idée intéressante?

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

300 Très certainement, sauf que dans notre cas, on ne pourrait pas en bénéficier, à moins qu'il y ait une tournure que j'entrevois difficilement se mettre en place, là. La raison étant, c'est que généralement, les coopératives d'habitations, comme elles ne peuvent pas faire de profit outrancier, par le fait même, on ne paye pas beaucoup d'impôts et donc, c'est, somme tout... c'est inutile, à moins que vous me transfériez ça sur mon impôt personnel.

305 **M. RENÉ BOUCHARD :**

Non, mais dans l'hypothèse où, au fond, tout peut évoluer dans la vie. Dans l'hypothèse où il y aurait une place plus grande accordée à ceux qui pourraient en être les bénéficiaires, est-ce que vous pensez quand même que c'est une avenue?
310

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

315 Absolument. Il s'agit juste de trouver une façon par laquelle les coopératives pourraient bénéficier de ça. Parce que, par exemple, une installation de thermopompe, dans un syndicat de copropriété, les copropriétaires peuvent, eux autres, bénéficier des subventions, mais nous, non. Alors, voilà.

320 **M. RENÉ BOUCHARD :**

Bien, je vous remercie.

Mme MATHILDE PAUL-HUS :

325 Mais encore là, si on peut trouver une façon d'alléger le poids financier, tant mieux.

M. RENÉ BOUCHARD :

330 Parfait. Merci beaucoup, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

335

M. LUCIEN MORIN

Mme ANN MUNDY :

340

Alors, j'appellerais Monsieur Lucien Morin, des Maisons Beaujours.

M. LUCIEN MORIN :

345

Mesdames, Monsieur bonjour, mon nom est Lucien Morin. Nous sommes des résidents des Maisons de Beaujours, un immeuble situé au coeur du Vieux-Québec; résidents permanents, mais aussi résidents résilients, puisque plus de 60 % de la population a fui le Vieux-Québec depuis 20 ans et que plusieurs autres pensent à la désertion.

350

Nous remercions le Conseil du patrimoine culturel du Québec qui nous donne la possibilité de réagir à son plan de conservation et qui, de ce fait, nous permet d'illustrer, par notre vécu au quotidien, comment notre Vieux-Québec patrimonial est en train de se dégrader au point de disparaître sous le poids d'un tourisme de masse et commercial grandissant.

355

Nous avons apprécié la grande qualité de votre plan de conservation et nous vous en remercions. Comme notre temps est compté, permettez-nous d'aller à l'essentiel.

360 Le plan de conservation pose quatre questions : que protège-t-on? Pourquoi protège-t-on le site patrimonial? Que doit-on préserver et comment doit-on préserver? Notre mémoire répond à chacune de ces questions en relevant, pour la commenter, la condition *sine qua non* de notre patrimoine culturel. Il doit être un patrimoine vivant fait pour des vivants et reflet de l'identité de notre société, la société québécoise, comme cela est spécifié dans *la Loi sur le patrimoine culturel* et que vous citez au début de votre plan.

365 En s'inspirant de l'UNESCO, voici ce que nous entendons par patrimoine culturel vivant :

370 1. Il est vivant en tant que legs et héritage des ancêtres; un vivant enrichi, parce qu'approprié par les héritiers vivants, les premiers étant les résidents permanents du Vieux-Québec.

375 2. Il est vivant parce qu'il est, de communauté, nommé Québécois. C'est le nom de notre patrimoine culturel vivant.

380 3. Il est vivant par son mélange de continuité et d'ouverture, d'instinct de conservation allié aux nouvelles sensibilités.

385 4. Enfin, il est vivant en tant que patrimoine d'humanité.

390 Le patrimoine culturel québécois est plus grand que son cadre reconnu comme un bien d'humanité par l'UNESCO qui l'a placé sur sa liste du patrimoine mondial.

395 Or, le site patrimonial du Vieux-Québec n'est plus vivant, parce qu'il devient, chaque jour, de plus en plus invivable. Pour cette raison, le plan de conservation risque d'y être de moins en moins applicable avec le temps et dans un futur rapproché.

400 Le Vieux-Québec se détériore à vue d'oeil sous le poids d'un parti-pris manifeste en faveur d'un tourisme de masse affairiste, d'une conception commerciale de la vie citoyenne et de son développement, et de certains choix de la Ville de Québec, au nom d'une philosophie festive au service du tourisme et du commerce. D'après nous, la situation est telle qu'elle permet de penser que le pire est à venir.

405 Nous avons donné un certain nombre d'exemples dans notre mémoire, je vais les énumérer, mais je n'irai pas dans les détails de chacun, parce que ça prendrait trop de temps. Mais en premier lieu, on pourrait donner quelques chiffres. Le 5 octobre, l'année dernière, le Royal Princess, un navire de croisière, arrive dans le port de Québec avec 5 000 passagers. C'est 600 personnes de plus que le nombre de résidents permanents dans le Vieux-Québec. Nous sommes 4 400. Cette même fin de semaine là, il y a eu six navires comme le Royal Princess.

400 La saison dernière, il y a eu plus de 160 navires de croisière qui sont venus à Québec. Pour 2025, le Vieux-Port prévoit accueillir plus de 500 000 croisiéristes.

Chaque jour, il y a entre 350 et 400 autocars qui descendent devant le Château Frontenac et déposent leurs cargaisons humaines. Chaque autocar transporte entre 42 et 56 personnes tous les jours de la semaine, sept jours par semaine, de la fin avril à la fin octobre.

405 Ensuite, il y a les *Québec Tour Buses*, des autobus pour touristes à deux étages – comme les *double deckers* qu'on retrouve à Londres, mais dans d'autres pays, d'autres villes d'Europe –, tous les jours, tous les matins. Et chaque autobus, il y a une flotte de six, présentement, qui font chacun 18 arrêts par jour.

410 Nous avons constaté également qu'il n'y a pas d'enfants dans le Vieux-Québec; il n'y a pas de famille avec enfants dans le Vieux-Québec, parce que le Vieux-Québec devient de moins en moins vivable. Et une des preuves, c'est que lorsqu'on regarde autour de nous, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'épicerie, il n'y a pas de boucherie, il n'y a pas de poissonnerie, il n'y a pas de fleuriste, il n'y a pas de SAQ et l'hôpital s'en va bientôt.

415 Il y a des problèmes de bruit, l'accès à nos résidences, c'est incroyable, on peut en parler après, tout à l'heure, si vous voulez, et souvent, des pratiques commerciales déguisées en patrimoine qui n'ont rien à voir avec le patrimoine, comme le marché de Noël allemand.

420 Bref, quand on cesse de voir, d'aimer et de respecter son patrimoine vivant, son intelligibilité s'en retire petit à petit, sa valeur d'humanité et son âme avec elle. Que peut-on protéger d'un site patrimonial culturel non vivant? Que vaut un patrimoine culturel réduit à une marchandise pour visiteurs passagers?

425 Nous avons deux séries de recommandations, une qui est une recommandation principale et ensuite, une série de 15 autres recommandations. Je vais vous lire notre recommandation principale et m'en tenir à ça.

LA PRÉSIDENTE :

430 D'accord.

M. LUCIEN MORIN :

435 Il s'agit d'un ajout réglementaire à la loi. Nous ne sommes ni avocats, ni architectes, ni urbanistes, mais c'est une proposition qu'on vous soumet, je la lis :

440 « Dans le but de protéger le site du patrimoine culturel du Vieux-Québec, non seulement en tant que bien québécois, mais bien d'humanité, nous demandons au Conseil d'exiger l'ajout d'une clause dans le règlement de la *Loi sur le patrimoine culturel*, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de toute autre loi susceptible de juridiction exercée sur le patrimoine culturel du Vieux-Québec. »

Cette clause, je la lis :

445 « Tout projet, à savoir, de construction, d'aménagement du territoire, d'événements publics, de commerce, de fermeture de rues, de terminal pour navire, devra, avant et au regard même de son approbation, contenir une exigence visant à en mesurer les impacts sur la qualité de vie des résidents du Vieux-Québec, et cela, dans la perspective de la préservation du patrimoine culturel qu'il représente. »

450 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

455 Merci beaucoup, Monsieur Morin, c'est très apprécié. Alors, écoutez, on comprend que dans votre mémoire ainsi que votre plaidoyer que vous faites avec beaucoup de conviction aujourd'hui avec nous, c'est cette importance du caractère humain du Vieux-Québec que vous voulez mettre en valeur et ce caractère humain, il est porté, entre autres, bien sûr, par ses résidents.

460 Et je me posais la question : dans votre esprit, est-ce qu'il est possible de concilier, justement, cette qualité de vie des résidents et l'accessibilité à ce site qui, en quelque sorte, appartient à l'humanité puisqu'il est reconnu patrimoine mondial? Donc, c'est cette espèce d'enjeu et de tension, que vous reconnaissez dès le départ, puisque bien sûr, on comprend que si nous sommes une ville, le Vieux-Québec est une ville du patrimoine mondial, ça veut dire que partout, à travers le monde, on veut s'appropriier – on parle d'appropriation – cette ville, comme on le fait quand on va à Venise ou dans d'autres grandes villes du monde qui ont ces qualités d'exception comme celles du Vieux-Québec.

470 Donc, est-ce que vous voyez la possibilité de réconcilier ces deux aspects de votre plaidoyer?

M. LUCIEN MORIN :

475 On aimerait bien, on fait des recommandations, on a une quinzaine de recommandations, je ne voudrais pas les retenir, mais en bout de piste, nous, on pense qu'il faut faire... il faut faire un

480 choix. On ne peut pas parler des deux côtés de la bouche en même temps. On ne peut pas, à la fois valoriser un patrimoine d'humanité et en même temps, un site pour tourisme de masse avec des intentions de commerce quasiment dominantes. On ne peut pas à la fois avoir une ville qui est un patrimoine d'humanité et en même temps vouloir qu'elle devienne un Las Vegas du nord, comme on l'annonce. Puis on ne peut pas avoir une ville patrimoniale si on n'a pas une philosophie politique, une philosophie de ville qui est patrimoniale.

485 Actuellement, nous autres, on déplore le caractère de la philosophie festive de la ville de Québec. On ne pourrait pas demander à la mairesse de Paris actuellement si votre philosophie de Paris et de patrimoine culturel est un festif qui se définit par le fun, full largeur, dans les rues comme on le définit à Québec. Donc, il y a des excès et ce sont ces excès-là qui, d'après nous, devraient être coupés, sinon on continue à dire deux choses qui s'opposent et qui se contredisent, donc qui s'annulent.

490 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez également dans votre mémoire de... vous nous proposez, même, des mesures très drastiques.

495 **M. LUCIEN MORIN :**

Oui.

500 **LA PRÉSIDENTE :**

505 Vous parlez de réduire presque radicalement le tourisme, la présence hôtelière, la présence des croisières, tout ça. Est-ce que vous ne croyez pas que lorsqu'on propose des choses comme ça, il y a un petit peu un risque de mettre un patrimoine sous une cloche de verre? Ça, on a souvent cette espèce d'enjeu-là, quand on gère un grand site patrimonial comme le Vieux-Québec, est-ce que ça, pour vous, c'est quelque chose qui pourrait être un enjeu?

M. LUCIEN MORIN :

510 Oui, tout à fait. D'ailleurs, si on consulte les documents, ce qu'on a fait, de l'UNESCO et de différents organismes internationaux, en particulier concernant les impacts du tourisme de masse sur le patrimoine culturel mondial, on s'aperçoit des dangers, on s'aperçoit aussi des efforts, à Venise, à Dubrovnik, à Athènes, dans nombre de villes dans le monde où on fait des efforts pour éviter un tourisme de masse excessif.

515

520 Avant qu'il ne soit trop tard, il faudrait faire la même chose à Québec. Construire un deuxième terminal dans le Vieux-Québec, ça n'a aucun sens. Cinq cent mille touristes, croisiéristes par année, ça dépasse l'entendement. Et les autocars dans le Vieux-Québec qui se multiplient à chaque jour, ça aussi, c'est trop. Donc, on ne sait pas comment être entendus sans donner l'impression de faire du Vieux-Québec un patrimoine fermé sur le passé, ce n'est pas du tout notre position. Vous avez lu notre mémoire, c'est tout le contraire. Nous avons cité un patrimoine...

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr, c'est pour ça que j'essaie de m'en assurer.

M. LUCIEN MORIN :

530 ... nous sommes d'ouverture et de continuité. Nous sommes des gens cultivés et fiers de notre ville. On s'exprime peut-être avec un moment d'exaspération et de crainte, mais il faudrait qu'on ait l'impression d'être entendus et que des efforts soient faits pour réconcilier la présence du citoyen résident, qu'il soit invité à participer aux mesures qu'on entreprend.

535 Quand la Ville de Québec est fière d'annoncer qu'un spectacle qui se donne au Pigeonnier va traverser la rue et se donner à la Place Georges V, on est fier de le dire, parce que ça donne 5 000 places de plus pour les touristes. 5 000 places de plus, c'est toujours six cents personnes de plus que les 4 500 résidents permanents que nous sommes.

540 C'est toujours la même histoire, on ne peut pas avoir les deux, continuer à avoir les deux. Il faut faire des choix et les choix, ce n'est pas juste à nous autres d'avoir mal à les faire, il faut que ça soit les autorités, comme la Ville, Parcs Canada, l'Office du tourisme, la Commission de la Capitale nationale. Il faut que quelqu'un se tienne debout et prenne ces décisions qui sont éminemment politiques.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

550 Donc, on comprend que la considération, effectivement, des citoyens, de la qualité de vie des citoyens dans l'ensemble des décisions, c'est votre recommandation. Donc, est-ce que mes collègues?

Mme CLAUDINE DEOM :

555 Oui, moi j'aurais une question.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Claudine.

560 **Mme CLAUDINE DEOM :**

Merci, Monsieur Morin d'être là et d'avoir témoigné votre expérience en tant que citoyen, c'est très précieux pour nous, et je pense que ma question, c'est seul un citoyen du Vieux-Québec, et il y en a plusieurs dans la salle, qui peut y répondre.

565

Ma question est la suivante : on sait que le plan de conservation du Vieux-Québec, le projet de plan qui est l'objet de notre discussion cet après-midi et ce soir, ne porte pas sur les usages, mais porte sur les aspects physiques du Vieux-Québec. Est-ce que vous avez été témoin ou, à votre avis, il y a des risques inhérents à ce tissu urbain, à ces bâtiments, à ces aspects physiques du Vieux-Québec qui sont engendrés par la quantité de touristes dont vous venez de nous parler?

570

M. LUCIEN MORIN :

Nous autres, on a été impressionnés par la qualité de votre document. C'est une merveille de document. C'est une recherche fouillée, c'est intelligent, c'est renseignant, c'est instructif, c'est de toute beauté. Sauf qu'on se dit, avec la quantité de gens qui vont venir ici et les moyens que ces gens-là prennent pour venir chez nous – les navires, les autocars, les autobus –, on ne voit plus la beauté de notre patrimoine culturel; il est défait par le règne de la quantité.

575

Donc, on en arrive à la conclusion qu'on est tellement frustrés de vivre cette situation invivable, qu'on ne vit plus la beauté de notre belle ville de Québec qui est en même temps la capitale de la nation. Il ne faut pas oublier, notre patrimoine est national et notre patrimoine québécois, le patrimoine des Français. C'est un patrimoine des Français, mais c'est un patrimoine d'humanité. Nous autres, notre patrimoine québécois, aussi petit soit-il, fait partie de cette richesse de valeurs humaines partageables dans tout le monde. C'est une beauté inouïe et on en est fiers et très émus d'en parler.

580

585

Mme CLAUDINE DEOM :

Merci beaucoup.

590

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

595

M. RENÉ BOUCHARD :

600 Une petite question, si vous permettez. D'abord, j'ai lu avec plaisir vos références littéraires, dans ce mémoire. Alors, bravo pour Saint-Exupéry et Citadelle, ça donne du souffle et de la perspective quand même, et je voudrais, moi, vous entendre parler sur un point en particulier. Je vous ferai grâce des autres considérations, parce que votre mémoire est riche. Soit dit en passant, il faudrait rendre à César ce qui appartient à César, le mérite de ce plan de conservation appartient au ministère de la Culture et des Communications et les hommages que vous leur avez rendus, bien, je voudrais que ça rebondisse jusque chez eux.

605

M. LUCIEN MORIN :

Oui, tout à fait. Tout à fait. Merci.

610

M. RENÉ BOUCHARD :

615 Ceci étant, vous pointez du doigt quelque chose qui m'apparaît important, parce qu'il me semble que c'est présent dans les esprits de façon prégnante, vous avez souligné que la mise sur pied d'un comité de transition pour encadrer ce tourisme de masse, qui est aussi, il faut quand même le dire aussi, bien souvent un tourisme culturel, est-ce que vous pensez que ça serait un pas dans la bonne direction, si vous aviez à privilégier des mesures, est-ce que la création de ce comité vous apparaîtrait à prioriser?

620

M. LUCIEN MORIN :

Tout à fait. De même qu'un comité et qu'un... voyons, je cherche mon mot, un code d'éthique pour un tourisme écologique. Ça irait dans le même sens pour sensibiliser les gens. Comme vous dites, les gens ne viennent pas ici pour détruire la vieille ville, ils viennent ici pour l'apprécier, mais la quantité est telle que, de sorte que votre suggestion, qui est aussi la nôtre, d'avoir un comité où des citoyens pourraient siéger, si c'est possible, ça serait certainement un des premiers éléments à favoriser.

630

M. RENÉ BOUCHARD :

Merci.

M. LUCIEN MORIN :

635

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

Merci.

640

M. PIERRE VAGNEUX

Mme ANN MUNDY :

645

Alors, j'appellerais Monsieur Pierre Vagneux, de la Coalition arrondissement historique de Sillery.

M. PIERRE VAGNEUX :

650

Alors, je me présente, Pierre Vagneux, je suis président de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. Depuis 2006, la Coalition est intervenue pour maintenir, pour mettre en valeur ce qu'on appelait à cette époque-là, l'arrondissement historique de Sillery, qui est maintenant le site patrimonial de Sillery. Alors, je voudrais faire part de notre expérience, puisqu'en 2013, nous avons eu le plaisir et le bonheur d'avoir un plan de conservation, donc c'est l'objectif de mon intervention.

655

Alors, mon intervention, aujourd'hui, a deux objectifs à partir de notre expérience de treize années à Sillery et de nos observations, ailleurs au Québec : celle de rendre hommage à la contribution et à la compétence des milliers de citoyens et groupes et organismes qui militent bénévolement, mettent leurs ressources humaines et financières au service du patrimoine pour exprimer leurs souhaits, pour mettre en valeur un élément de leur patrimoine et participer à des exercices comme celui d'aujourd'hui, qui se heurtent à une incompréhension de la part des instances gouvernementales fiduciaires de notre patrimoine et cela se traduit par des crispations, des luttes, des batailles inutiles et insensées, consommatrices d'énergie et de de ressources de part et d'autre. Or, toutes ces capacités, ces énergies devraient être mises à contribution pour que le patrimoine québécois vive et prospère.

660

665

Celle aussi de nous convaincre collectivement, fiduciaires et société civile, de transformer le dispositif actuel encadrant le patrimoine, car le dispositif actuel de gestion du patrimoine collectif, à nos yeux, est défaillant et déconnecté du public, car il manque de garde-fous efficaces permettant recours et reddition de compte à la société civile, car il n'implique pas la société civile pour qui ce patrimoine existe et, qui plus est, comme contribuable, finance directement et indirectement les trois ordres de gouvernement.

670

675

680 Comment le faire, en fait? Pour nous, c'est de mettre le citoyen et la société civile au centre du dispositif de protection, réhabilitation et mise en valeur du patrimoine québécois. En fait, il s'agirait de revisiter la déclaration de Deschambault de 1982, qui a été établie par ICOMOS, en repensant en profondeur les façons de faire des fiduciaires – et quand je parle de fiduciaires, je pense au ministère et à la Ville – de notre patrimoine collectif. Ainsi, je vous supplie d'ouvrir le dialogue, la collaboration avec une convergence de visions et d'actions entre citoyens et fiduciaires.

685 Alors, il y a six ans déjà, en 2013, des centaines de citoyens et groupes témoignaient et déposaient des mémoires pour la confection du premier plan de conservation d'un site patrimonial déclaré, celui de Sillery – donc nous avons inauguré ça – en conformité avec *la Loi sur le patrimoine culturel* de Québec, mise en valeur en octobre 2012.

690 Fait important, cette loi incluait, en plus du patrimoine traditionnellement admis, les bâtiments, on ajoutait l'immatériel et les paysages et cela nous plaisait énormément, puisque Sillery est, par définition, moins connue pour son bâti, mais plus pour ses paysages et aussi l'immatériel qui a été légué par les barons du bois et les communautés religieuses.

695 Alors, mon intervention portera sur cette expérience de notre organisation, préalable à la préparation du plan de conservation, et pour y inclure naturellement un grand absent qui est le citoyen et la société civile pour qui ce patrimoine est conservé et mis en valeur.

700 J'interviens aussi pour rappeler la contribution des centaines de citoyens et groupes qui, en 2006, 2013 et 2015 et par la suite, ont offert leurs idées, leurs attentes, leurs espoirs à ceux qui ont écrit des mémoires, se sont concertés pour documenter et justifier des projets, ont fait le pèlerinage des officines des fiduciaires pour en faire la promotion et également rappeler aux fiduciaires leurs responsabilités eu égard à l'intérêt collectif.

705 Toutes ces actions étaient en droite ligne avec les déclarations d'ICOMOS, la déclaration de Deschambault, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, qui plaçaient le citoyen au centre de la conservation du patrimoine et aussi de la déclaration, toute jeune, de Québec, de 2008, la sauvegarde et l'esprit du lieu, si essentiel à la transmission du patrimoine.

710 Alors, petit retour en arrière, pour la Coalition, ces audiences, c'était le résultat de sept ans travail pour nous. On avait, en fait, l'occasion de s'exprimer sur le futur du site patrimonial. Parce que pendant toutes les sept années qui ont précédé 2013, nous avons préparé un projet, nous avons fait des études de retombées économiques patrimoniales au sujet du parc des Grands Domaines. Comme le PPU de la Ville ne venait pas à terme, nous en avons pondu un, qu'on a appelé le PPU citoyen, et nous avons même mis des pancartes pour essayer de réveiller la population aux enjeux du patrimoine chez nous.

715

720 2013, ça a été notre année, comment je pourrais dire, le grand succès. On sautait en l'air, on s'est dit : on est enfin arrivé. Mars et avril, audiences sous les auspices du Conseil du patrimoine culturel du Québec, 270 mémoires, trois jours de présentation, un rapport de consultation exceptionnellement bien fait – et je vous félicite, vous, vos prédécesseurs ou les gens qui étaient au Conseil d'avoir produit ce rapport qui était très, très bien fait et vous devriez le lire – et un avis au ministre très clair. Et ça, vous l'avez fait rapidement, puisque je pense que le 30 mai, vous l'aviez déposé.

725 Très rapidement, le ministère endossait le plan de conservation et, pour nous surprendre, il proposait une intervention qui s'appelait « Agir pour conserver le site patrimonial de Sillery ». Proposait une table de concertation pour rallier les forces vives, définir des zones de grande vigilance pour protéger les espaces naturels et, naturellement, une révision des limites du site. Naturellement, les amoureux du patrimoine, dont nous étions, étaient absolument heureux et savouraient la chose. Mais nous avons très vite déchanté. En décembre 2013...

730 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Vagneux, est-ce que je peux vous laisser deux minutes pour conclure?

735 **M. PIERRE VAGNEUX :**

Oui, oui. On est là.

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, c'est parce qu'on a pris connaissance quand même de votre mémoire, ça fait que je vous demanderais peut-être de...

745 **M. PIERRE VAGNEUX :**

O.K., vous avez raison. O.K., alors, je vais aller très, très rapidement.

750 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, c'est pour nous permettre d'avoir un échange avec vous.

M. PIERRE VAGNEUX :

755 D'accord. Alors, nous avons naturellement déchanté, parce que depuis décembre 2013, c'est une succession d'autorisations pour des développements immobiliers.

Alors, à quoi a servi le plan de conservation? Pour nous, les autorisations ont été faites en dépit des orientations qui étaient dans le plan. On parle de préserver des valeurs patrimoniales, privilégier l'intervention minimale et assurer la continuité à travers le changement.

760 Alors, pour nous, il y a eu un manque de, comment je pourrais dire, de transparence de la part des fiduciaires, nous n'avons jamais pu obtenir d'information sur le pourquoi des autorisations, et ceci, longtemps après, au point que notre organisation a fait une demande auprès de la vérificatrice générale du Québec et auprès du vérificateur général de la Ville de Québec, pour étudier la façon dont la gestion du patrimoine a été faite. C'était vraiment de la rage, 765 mais impossible d'avoir... donc le problème n'est pas le plan de conservation, le problème, c'est le dispositif qui l'applique.

Alors, les recommandations que nous aurions à faire c'est qu'il devrait y avoir, comme le mentionnait le plan Agir du ministère, une mise sur pied d'un mécanisme genre table de concertation paritaire, fiduciaire, société civile, avec des représentants proposés par cette dernière pour préciser une vision d'ensemble et un suivi pour ce site patrimonial qu'est le site patrimonial du Vieux-Québec. 770

De façon générale, pour tous les sites, un mécanisme d'avis public avant qu'une autorisation d'intervention ne soit émise par les fiduciaires, avec explications permettant au public d'intervenir, qui devrait s'apparenter à ce qu'on appelle les dérogations mineures dans le milieu municipal. Autrement dit, quand le ministre dit : je vais autoriser telle chose, bien, que le public puisse intervenir et apporter ses considérations. 775

Une reddition de compte public statutaire d'un plan de conservation par les fiduciaires au maximum tous les cinq ans. Et, finalement, la nomination d'un protecteur du patrimoine québécois auquel les citoyens pourraient s'adresser, puisqu'on est incapables d'avoir des réponses de nos fiduciaires actuels. 780

785 Alors, c'est à peu près ça. J'en ai d'autres, mais...

LA PRÉSIDENTE :

790 On a eu l'occasion de vous lire, donc... alors, écoutez, tout d'abord, je pense qu'on doit vous retourner les remerciements que vous avez voulu adresser, comme objectifs, à tous ceux qui s'impliquent dans le patrimoine généreusement et bénévolement. Donc, à nous de vous dire merci de votre persévérance, puisqu'on comprend, avec le nombre d'années que contient l'historique de votre mémoire, on peut dire que c'est très, très généreux. Donc, merci à vous.

795 Alors, évidemment, on le comprend, votre mémoire recommande que le citoyen, la société
civile soit vraiment un partenaire de la gestion du patrimoine et vous suggérez, un de vos trois
moyens, une table de concertation. Donc je pense que vous n'êtes pas le premier citoyen à le
faire. Est-ce que vous voudriez nous en parler un petit peu plus? Comment vous verriez le rôle
800 d'une telle table de concertation dans l'application d'un plan? Parce que vous avez compris que
c'est quand même un outil de gestion, c'est quand même très abondant, le nombre d'orientations,
ça touche un très grand nombre d'interventions, donc comment est-ce que vous voyez l'usage, le
rôle d'une table de concertation?

M. PIERRE VAGNEUX :

805 Bien, pour moi, disons, dans le cas, par exemple, si Sillery en avait un, si on avait procédé
avec la recommandation ou la volonté du ministère, à l'époque, ce qui ne s'est jamais fait, c'est
qu'on aurait pu, à ce moment-là, rassembler autant des représentants des fiduciaires, donc la
Ville, le ministère, la Commission de la capitale nationale ainsi que des représentants de la
810 société civile, des gens intéressés, société d'histoire, nous, peut-être, mais ça pouvait être
n'importe quelle autre personne, et comme c'est un site national, on aurait pu aller chercher des
représentants à d'autres endroits, disons, pas nécessairement des gens de Sillery, mais des gens
de la province, puisque c'est national, et ces gens-là auraient pu tracer, avoir une vision plus
claire, parce que le plan de conservation ne propose pas une vision de l'aménagement global.

815 Et ça, je pense que c'est essentiel quand on veut, disons, prévoir, disons, le futur d'un site,
surtout dans le cas de Sillery, c'était d'avoir une vision globale de vers quoi on se dirige. Et on ne
fait pas du cas par cas, on ne décide pas du cas par cas, on a une idée de ce qui devrait se faire.
Et après, bien, on applique. Et à mon avis, les trois premières orientations sont tout à fait
820 pertinentes.

Alors, je verrais très, très bien que donc, là, il y a un échange sur le « qu'est-ce qu'on fait du
site ». Et ça permet de faire le dialogue, le débat, l'échange entre les fiduciaires, qui actuellement
se comportent comme les propriétaires du patrimoine, et les citoyens qui eux sont, comment je
825 pourrais dire, qui sont sensibles, qui sentent quelque chose et qui pourraient voir certaines choses
se faire pour la mise en valeur du patrimoine ou sa protection.

LA PRÉSIDENTE :

830 Donc, un rôle de formulation de la vision et un regard, autrement dit, de l'application du
plan, mais en perspective, mis en perspective avec la vision.

835 **M. PIERRE VAGNEUX :**

Oui.

840 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Je comprends.

M. PIERRE VAGNEUX :

845 Et l'autre chose qu'il pourrait y avoir, c'est que lorsqu'il y a un projet qui est présenté, d'aménagement, qu'il puisse y avoir une discussion à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

850 Anne?

Mme ANN MUNDY :

855 Pour avoir participé à cette première consultation publique sur le plan de conservation, oui, j'ai été témoin des efforts des citoyens pour vraiment bonifier le plan de conservation. Moi, j'avais une question sur une de vos recommandations, ça concerne la reddition de compte.

M. PIERRE VAGNEUX :

860 Oui.

Mme ANN MUNDY :

865 À tous les cinq ans. Vous voyez quoi, dans cette reddition de compte là?

M. PIERRE VAGNEUX :

870 Bien, disons que, comme je vous l'expliquais, on n'a jamais eu d'explication du ministère. On demande au ministère de nous expliquer pourquoi vous faites telle ou telle chose. Pourquoi vous avez autorisé telle chose. Il n'y a pas de reddition de compte. Donc, à ce moment-là, je pense que le public aurait le droit de savoir comment la gestion, comment l'aménagement du site a été fait après cinq ans.

875 **Mme ANN MUNDY :**

Sous quelle forme, un rapport?

880 **M. PIERRE VAGNEUX :**

Ah, ça pourrait être, oui, ça pourrait être un rapport ou ça pourrait être public ou ça pourrait être une invitation à venir rencontrer le...

885 **Mme ANN MUNDY :**

Via la table de concertation.

M. PIERRE VAGNEUX :

890 Oui, via la table de concertation.

Mme ANN MUNDY :

D'accord. Merci.

895 **M. RENÉ BOUCHARD :**

Petite question, si vous permettez.

900 **LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

905 **M. RENÉ BOUCHARD :**

Bonjour, Monsieur Vagneux, on a eu l'occasion, dans des vies antérieures, de se côtoyer et je peux témoigner de la qualité constante de vos interventions et donc, merci encore d'être là avec le bâton du pèlerin pour porter votre message, c'est quand même remarquable, et je tiens à le signaler.

910 J'aurais juste une petite question concernant l'ombudsman. Qu'est-ce que vous y verriez de particulier, versus, par exemple, ce que fait déjà le protecteur du citoyen qui, lui, est un peu le garde-fou des intérêts du citoyen versus l'administration gouvernementale?

915 **M. PIERRE VAGNEUX :**

O.K. Bon, il est certain que moi je le vois plus dans le domaine patrimoine, parce que, autrement, disons, si on fait une demande à un vérificateur général ou au protecteur du citoyen, ça peut prendre énormément de temps. Et, souvent, ce qu'on voudrait savoir, une rapidité. Et moi, j'aurais voulu que le Conseil du patrimoine soit l'ombudsman, de mon point de vue. Pour moi, vous êtes l'audience, l'expertise suprême, mais ce n'est pas le cas. Ce que j'ai compris, et je trouve que c'est dommage, c'est que vous ne donnez seulement que des avis et pourtant, vous avez l'expertise.

925 Alors, moi, j'aurais aimé que quelque part dans l'organisation du Conseil du patrimoine, vous puissiez être l'ombudsman, et pourquoi pas. Mais en ce moment, bien, vous donnez un avis et le ministre fait ce qu'il veut ou ce qu'il peut et, naturellement, est soumis à toutes les pressions possibles. Et, à ce moment-là, ce n'est pas toujours, ça ne garantit pas la protection de notre patrimoine.

930 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

935 **M. RENÉ BOUCHARD :**

Merci beaucoup.

940 **M. PIERRE VAGNEUX :**

Merci.

945 **M. PIERRE LAROCHELLE**

Mme ANN MUNDY :

950 Alors, Monsieur Pierre Larochelle.

955 **M. PIERRE LAROCHELLE :**

Alors, je m'appelle Pierre Larochelle, je suis professeur retraité de l'Université Laval et consultant sur les méthodes scientifiques de caractérisation des milieux bâtis et leurs applications à la conception, à l'encadrement et à l'évaluation des projets architecturaux et urbains.

960 Au début de ma carrière de professeur chercheur, j'ai choisi de m'engager dans une discipline scientifique alors émergente, vouée à l'étude des processus de formation, de transformation des établissements humains.

965 Dans les années 60, on en était au tout début des recherches fondamentales en matière de morphologie des milieux bâtis. Elles ont commencé avec la caractérisation des centres historiques observés en situations historiques réelles, et appréhendés en tant que produits de la culture matérielle et comme des créations collectives à jamais inachevées.

970 Dans les années 70, les recherches appliquées avec les concepts et les méthodes de la discipline ont mené au développement d'un nouveau cadre théorique permettant d'appuyer la gestion du patrimoine bâti sur des fondements cognitifs et objectifs plutôt qu'affectifs et doctrinaux.

975 Grâce à la compréhension approfondie des relations syntaxiques entre les types architecturaux et la morphologie urbaine, on a assisté à l'émergence d'un nouveau champ de connaissance et de pratique, la gestion intégrée du patrimoine urbain et territorial, la préservation des paysages culturels.

980 Dans les années 80, on a compris que la transformation des édifices et l'évolution des tissus urbains anciens ne sont pas caractérisées par un processus linéaire, mais par une série de processus parallèles, complexes et étroitement corrélés. Ces connaissances ont permis le développement de nouveaux outils cognitifs pour le contrôle des transformations et pour l'encadrement des projets d'intervention dans les centres historiques.

985 C'est ainsi que depuis maintenant 30 ans, des villes importantes se sont dotées de plans directeurs détaillés et de leurs centres historiques. La réglementation afférente informe avec précision l'ensemble des acteurs intéressés sur les caractères essentiels de chaque type architectural qu'ils sont à préserver, sur ce qui est souhaitable, sur ce qui est permis, sur ce qui ne l'est pas, comme modalité d'intervention, sur chacune des composantes importantes de chacun des édifices qui composent le centre historique : la volumétrie, l'enveloppe, la toiture, la structure spatiale interne du bâtiment, et cetera. La réglementation précise également des usages fonctionnels autorisés pour chaque type architectural.

990

995 Depuis 1990, les connaissances sur le patrimoine bâti et sur les pratiques d'aménagement soucieuses de sa mise en valeur ont connu un nouvel essor considérable avec un courant de recherche-action transdisciplinaire associant cinq approches : l'approche morphotypologique, perceptuelle, écologique, historique, culturelle et biorégionaliste.

1000 Pendant toutes ces décennies, je me suis efforcé de diffuser ces connaissances, non seulement dans le cadre de mon enseignement, mais par mon engagement au sein d'organismes de défense du patrimoine, parce que j'estime qu'un des rôles du professeur d'université est de mettre les connaissances issues de la recherche récente au service de la communauté.

1005 Malheureusement, pendant ce temps, au ministère de la Culture du Québec, il a été décidé que la gestion du patrimoine architectural et urbain ne devait pas reposer sur l'état des connaissances, mais sur l'affectivité. Ainsi, la gestion de notre patrimoine repose sur des énoncés de valeur, qui ne sait rien d'autre que l'expression des affectes, des sentiments, des émotions, des croyances et des goûts personnels de soi-disant experts en patrimoine.

1010 La valeur patrimoniale étant la somme de valeurs hétéroclites qui peuvent aussi bien être l'expression d'un postulat moral que l'identification d'une caractéristique physique d'un objet, la liste des valeurs qui entre dans la composition de la valeur patrimoniale est aussi farfelue que celle de la classification chinoise des animaux de Jorge Luis Borges, qui comprenait, entre autres catégories, les animaux qui appartiennent à l'empereur, les cochons de lait, les animaux dessinés avec un pinceau très fin en poil de chameau, les animaux qui, de loin, semblent des mouches, les animaux qui viennent de casser une cruche.

1020 Un autre problème, avec le système des valeurs du ministère, c'est qu'il exclut les grandes valeurs telles que la connaissance, dont l'affectivité est l'opposé, et la vérité. Parce que par définition, dans le domaine affectif, il n'y a aucune place pour la vérité puisque les valeurs sont en dehors du vrai et du faux.

1025 Bertrand Russel dans Science et Religions a écrit :

« Si deux personnes sont en désaccord sur une question de valeur, ce désaccord ne porte sur aucune espèce de vérité, mais n'est qu'une différence de goûts. »

1030 Il est vrai que la science ne peut décider des questions de valeur, c'est parce qu'il est impossible d'en décider intellectuellement et qu'elles sont en dehors du domaine du vrai et du faux. Toute connaissance accessible doit être atteinte par des voies scientifiques; ce que la science ne peut découvrir, l'humanité ne peut pas le savoir.

C'est Bertrand Russel qui le dit.

1035 Je n'ai donc rien à dire sur les énoncés de valeur patrimoniale contenus dans le plan de
conservation, parce que ce sont des produits d'élucubration intellectuelle fondés d'une part sur
des jugements impressionnistes subjectifs, d'autre part sur des prémisses fausses, comme celle
voulant que la célébrité d'un architecte soit un critère de valeur architecturale.

1040 Les experts du ministère peuvent bien affirmer que la Place Royale possède une valeur
historique parce qu'elle est vieille, que le Château Frontenac est témoin d'une valeur
emblématique, que le Vieux Séminaire possède une valeur d'usage parce qu'il sert à
l'enseignement. De telles platitudes ne peuvent fournir aucune aide à la décision, soit pour
élaborer ou pour évaluer quelques projets d'intervention que ce soit sur ces biens culturels.

1045 La partie du plan de conservation dans laquelle on décrit les caractéristiques du site
patrimonial est truffée d'erreurs grossières. Notamment parce que les auteurs du plan empruntent
un vocabulaire de la typomorphologie, certains concepts dont ils ne comprennent manifestement
pas le sens, de sorte que l'application qui en est faite donne une lecture erronée de la structure
1050 urbaine existante.

En ce qui concerne les trop nombreux énoncés d'orientation, plusieurs sont des
prescriptions radicalement contraires aux règles normales de transformation du milieu bâti et aux
principes fondamentaux des disciplines du projet, parce qu'ils sont fondés sur des dogmes et des
1055 préjugés tenaces plutôt que sur des connaissances probantes.

LA PRÉSIDENTE:

1060 Monsieur Larochelle, est-ce que je peux vous donner deux minutes pour conclure?

M. PIERRE LAROCHELLE :

Oui.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. PIERRE LAROCHELLE :

1070 S'il ne s'agissait que de cela, ça ne serait pas grave, on pourrait produire une version revue
et corrigée du document. Ce qui rend le plan de conservation totalement inacceptable, c'est qu'il
s'inscrit dans des pratiques de gestion conçues, planifiées et érigées en système pour faciliter les

1075 abus de pouvoir discrétionnaire des instances gouvernementales responsables de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine architectural urbain et dont le power trip est instable.

1080 Ce qui explique qu'on utilise le concept d'orientation plutôt que celui de normes ou de critères, écrit-on, pour respecter la nature du pouvoir du ministre. Qu'on formule des objectifs tout à fait insignifiants et des prescriptions imprécises qui n'ont pas de sens univoque et compréhensible pour une personne d'intelligence commune, qu'on s'abstient de formuler des normes intelligibles et des critères objectifs mesurables et opérationnels, qu'on évite de définir les caractères du cadre bâti qu'on demande de respecter.

1085 L'objectif est parfaitement sain, le plan atteint; le plan de conservation ne contient aucune règle et aucun critère opératoire susceptibles de contribuer utilement à fonder, sur des bases objectives, les mécanismes de contrôle des transformations et les procédures d'encadrement des projets d'intervention dans le centre historique de Québec.

1090 Il faut dire que le Conseil du patrimoine culturel est passé maître dans la rédaction de prescriptions dont le sens est suffisamment imprécis pour lui permettre de les appliquer en leur faisant dire n'importe quoi.

1095 Depuis 1912, déjà, il détient le championnat mondial de la prescription insignifiante et absurde en matière de gestion du patrimoine bâti avec une directive bête à manger du foin, qui prescrivait que la ligne d'horizon, hormis le clocher de l'église, devait demeurer libre de toute construction dans l'arrondissement historique de Sillery.

1100 Si le ministère de la Justice suivait l'exemple du Conseil du patrimoine culturel du Québec, il réécrirait toutes les lois en s'efforçant de rendre la formulation la plus imprécise et ambiguë possible, de manière à limiter le moins possible la part de pouvoir discrétionnaire des juges.

1105 Manifestement, pour la secte qui conseille les ministres de la Culture en matière de patrimoine, la préservation du pouvoir arbitraire dont elle abuse depuis des années pour imposer ses préférences, ses goûts, ses caprices et ses idiosyncrasies est plus importante que la sauvegarde du patrimoine dont elle a la responsabilité.

Devant un tel état de fait, on ne peut que s'indigner. Je vous fais part de ma profonde indignation.

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Larochelle, on comprend votre engagement depuis de nombreuses années dans un champ d'études très large, pratiqué effectivement particulièrement en Europe et ma question

1115 est la suivante : est-ce que parmi ces villes que vous citez au début de votre mémoire et que vous nous avez mentionné tout à l'heure dans votre présentation et qui bénéficient de plans et d'approches basées sur l'approche typomorphologique, vous avez un exemple particulièrement probant dont vous voudriez nous parler ou donner comme exemple pour le Vieux-Québec?

1120 **M M. PIERRE LAROCHELLE :**

1125 Il y a deux exemples dont je me sers depuis des années dans mes cours; un c'est le plan directeur détaillé du centre historique de Palerme qui a été adopté en 1989 ou 1990 et qui est fondé sur une connaissance approfondie de tout l'arrondissement historique de Palerme, où on a classifié tous les bâtiments existants et on a regardé, on a analysé la structure du tissu, c'est-à-dire on a identifié les règles d'organisation de ces structures, on a défini les principes organisateurs des structures du tissu et du milieu bâti, parce que l'analyse c'est ça. On a fait ça avec des méthodes scientifiques puis ensuite, on a fait un plan directeur et on a fait une réglementation.

1130 Quelqu'un qui possède un bâtiment dans ce quartier-là depuis 1989 ou 90 sait exactement ce qu'il a le droit de faire, ce qu'il devrait faire, ce qu'il ne peut pas faire avec son bâtiment. Avec la façade, avec la toiture, avec la structure interne, avec les annexes qui sont construites dans le jardin, tout. Parce qu'on se fonde sur la connaissance des processus d'évolution de chacun des types de bâtiment qui composent le centre historique pour définir les règles.

1135 Donc, dans cette ville-là, si quelqu'un possède un palais à cour, il y en a beaucoup, parce que c'est une ville qui contenait beaucoup de palais de ce type, bien, on dit : voici ce qu'on peut faire avec un palais à cour. Voici ce qu'on peut faire avec la toiture; voici ce qu'on peut faire dans l'étage noble; voici ce qu'on peut faire au rez-de-chaussée comme usage; voici ce qu'on peut mettre comme usage dans les étages supérieurs; voici ce qu'on peut faire avec la structure de distribution interne, la position des escaliers, et cetera, et cetera.

1145 Puis ensuite, on regarde les formes d'habitation les plus pauvres qui sont des... qu'on appelle des « cotoyes », qui sont des maisons dos à dos qui donnent une qualité de vie très pauvre, parce que c'est des maisons à plusieurs étages, mais unicellulaires à chaque niveau et dos à dos, qui n'ont qu'une seule face éclairée, et on dit : bien, dans ce cas-là, voici comment on doit intervenir pour que les gens qui vivent dans ça aient une meilleure qualité de vie.

1150 On dit : dans ce cas-là, on recommande de fusionner les logements qui sont dos à dos pour en faire des logements traversants parce que c'est ça qui donne une bonne qualité de vie, puis on a le droit de faire ci, puis on a le droit de faire ça. Non seulement on a le droit, on recommande de faire ça, parce que c'est dans ce sens-là que les choses vont s'améliorer et se bonifier.

1155 Ça existe depuis 30 ans, ces méthodes-là, sauf que c'est fondé sur des fondements théoriques et des fondements méthodologiques cognitifs, pas affectifs. Et c'est ça que je dis, c'est ça que je prétends : la gestion du patrimoine doit être fondée sur des bases théoriques et sur des bases méthodologiques qui sont cognitives.

LA PRÉSIDENTE :

1160 Excellent.

M. PIERRE LAROCHELLE :

1165 Et quand on se place dans le cadre de l'affectivité, bien, on ne peut pas comprendre ces concepts et ces méthodes-là.

LA PRÉSIDENTE :

1170 Je vous remercie beaucoup pour cet exemple. Merci.

Mme JEANNE D'ARC DELISLE
Me CAROLINE ROBERGE

1175 **Mme ANN MUNDY :**

1180 Alors, Madame Jeanne d'Arc Delisle et Maître Caroline Roberge du Regroupement de citoyens du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

1185 Bonjour! Alors, mon nom est Jeanne d'Arc Delisle, je suis résidente de Saint-Laurent à l'Île d'Orléans. Alors, moi, aujourd'hui je vais surtout présenter la synthèse de notre mémoire et Caroline, qui est résidente de Saint-François, à l'Île d'Orléans, va répondre à vos questions, mais je pourrai le faire aussi.

1190 Donc, on représente le Regroupement de citoyens du site patrimonial de l'Île d'Orléans. On trouvait important, aujourd'hui, de partager avec le Conseil, avec les citoyens du Vieux-Québec et les autres intervenants qui sont ici, l'expérience vécue par les Orléanais depuis l'adoption du plan de conservation de l'Île d'Orléans, en 2017.

1195

On tient d'abord à rappeler que les citoyens de l'île sont conscients de la richesse patrimoniale de l'île, ils veulent en préserver les acquis. On a toutefois constaté que la façon dont le ministre appliquait le plan de conservation créait plusieurs problèmes et avait des conséquences importantes pour de nombreux insulaires.

1200

Quand on lit le projet de plan de conservation du Vieux-Québec, bien on se dit que ça laisse présager que les propriétaires du Vieux-Québec pourraient éventuellement être confrontés à la même réalité, parce que la structure et le libellé des deux plans sont les mêmes, bien qu'adaptés à leur valeur patrimoniale et à leurs caractéristiques respectives.

1205

Donc, on présente les principaux problèmes qui sont liés à l'application du plan de conservation à l'île, problèmes qui sont susceptibles de se transposer au Vieux-Québec, puis on identifie aussi des pistes de solution, en souhaitant que ça puisse apporter un éclairage utile aux divers intervenants concernés.

1210

En ce qui concerne les problèmes rencontrés, bien disons que le premier problème est lié surtout à la manière dont le ministère applique les orientations du plan de conservation. Comme vous le savez, dans le plan de conservation – bien, en fait, le plan de conservation renferme les orientations de la ministre en matière de préservation du patrimoine.

1215

On note ici que la *Loi sur le patrimoine culturel* utilise toujours le concept d'orientation plutôt que celui d'exigences, de normes ou de critères, tout ça afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré d'ouverture suffisant quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Et ça, on ne l'invente pas, c'est écrit tel quel dans les plans de conservation.

1220

Or, l'expérience qui est vécue par les citoyens de l'île dans le cadre des demandes d'autorisation révèle plutôt que le ministère applique les orientations du plan de conservation comme des exigences réglementaires. Alors que dans plusieurs orientations on veut favoriser ou privilégier certaines interventions, le ministère, de façon systématique, transforme ces orientations, qui sont quand même souples, en normes rigides. Il va même transmettre systématiquement des avis d'infraction et, dans certains cas, intenter des poursuites.

1225

L'exemple des toitures des maisons ancestrales est révélateur et résume un peu le type de problème qu'on peut rencontrer par rapport à ça. Malgré le libellé souple des orientations du plan de conservation, le ministère, dans tous les cas, va exiger le remplacement des toitures en bardeau d'asphalte, par des toitures en tôle à la canadienne ou en bardeau de cèdre, ce qui peut quadrupler et même parfois quintupler le coût des travaux.

1230

1235 Même l'apport du Programme d'aide à la restauration des maisons patrimoniales ne peut compenser les coûts additionnels qui sont encourus par une telle exigence. D'ailleurs, ces coûts ne sont tout simplement pas envisageables ou réalistes pour de nombreux propriétaires, alors que des travaux d'entretien qui seraient réversibles permettraient de préserver le bâtiment et de respecter les caractéristiques socioéconomiques du site patrimonial.

1240 Par ailleurs, le processus d'autorisation qui est utilisé par le ministère force les citoyens qui entreprennent des travaux à procéder par essai-erreur très souvent. Les demandes de modification sont fréquentes et le ministère motive rarement ses refus ou ses exigences. Le protecteur du citoyen avait déjà pourtant jugé ces manières de faire déraisonnables. Mais on fonctionne encore de la même façon, maintenant.

1245 Enfin, dans l'application du plan de conservation, le ministère prend ses décisions en rejetant du revers de la main la planification territoriale municipale et celle de la CPTAQ. Et on constate qu'il agit de la même façon avec les arguments qui sont présentés par les demandeurs d'autorisation, et même avec ceux des architectes de ces demandeurs-là, architectes qui souvent sont spécialisés en patrimoine.

1250 Évidemment, toutes ces façons de faire du ministère pousse davantage à la confrontation qu'à la collaboration. Alors, nous, fort de l'expérience – nous étant le regroupement – fort de l'expérience vécue à l'Île d'Orléans, on soumet les recommandations suivantes par rapport au plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec, mais ce sont des recommandations qui pourraient, évidemment, s'appliquer aux autres sites patrimoniaux.

1255 Alors, nous croyons que la ministre de la Culture devrait, en matière de consultation et d'information, s'assurer que les présentes audiences publiques soient une véritable étape de consultation et que les commentaires et les suggestions des divers intervenants soient réellement pris en considération.

1260 Rendre publiques les recommandations du Conseil; le cas échéant, informer des modifications qui pourraient être apportées au projet de plan de conservation à la suite des audiences et aussi, fournir un document d'information synthèse qui présenterait les principaux éléments du plan de conservation.

1265 En ce qui concerne le processus d'autorisation, s'assurer que le ministère exerce un rôle-conseil et adopte une approche d'accompagnement plutôt qu'une approche coercitive, comme il le fait actuellement.

1270 Analyser les demandes d'autorisation en fonction des orientations du plan de conservation avec souplesse et ouverture. Donc, s'assurer que les thèmes utilisés dans les orientations

reflètent bien la réalité et se rappeler que « privilégier » et « favoriser » ne sont pas synonymes d'exiger.

1275 Établir un régime visant la protection des droits acquis;

Autoriser les interventions qui seraient réversibles et ne pas contraindre les propriétaires à restaurer les bâtiments, mais plutôt leur permettre de les entretenir à des coûts raisonnables.

1280 Prioriser l'utilisation des sommes du programme d'aide à la restauration selon un véritable plan de sauvegarde des bâtiments patrimoniaux.

Comme autres recommandations, favoriser le développement des connaissances et des compétences en matière de restauration patrimoniale;

1285 Réaliser une étude sur les impacts socioéconomiques d'une application stricte des orientations du plan de conservation.

1290 Et, enfin, veiller à la préservation du patrimoine dans une perspective de développement durable qui prendrait en compte la dimension sociale, c'est-à-dire les humains derrière les bâtiments.

1295 En conclusion, le dépôt d'un plan de conservation et la consultation qui en découle représente, selon nous, une belle opportunité de concilier le respect d'un site patrimonial, notamment son patrimoine matériel, avec le respect de ceux qui habitent ce site. Pour trouver un juste équilibre, il faut nécessairement une concertation entre les divers intervenants et une volonté réelle de tenir compte de la situation des personnes directement concernées et de leurs commentaires et suggestions. Il est donc essentiel d'inscrire la préservation du patrimoine dans un contexte d'application qui prendrait en compte l'aménagement et l'occupation du territoire de même que la dimension sociale et les caractéristiques socioéconomiques du site patrimonial.

1300 Merci de votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

1305 Merci beaucoup, Madame Delisle. Est-ce que vous voulez prendre la parole vous aussi, Madame Roberge?

Me CAROLINE ROBERGE :

1310 Non, non, je peux répondre aux questions.

LA PRÉSIDENTE :

1315 Vous préférez interagir avec nous. Je lancerai peut-être la balle au bond à mes collègues, au départ cette fois-ci, peut-être pour changer un peu?

M. RENÉ BOUCHARD :

1320 Oui, oui. Bien, d'abord, merci beaucoup pour cet exposé, je pense que vous touchez du doigt des réalités importantes, des problèmes que l'on connaît, je pense, depuis un certain temps.

1325 J'aurais le goût, à ce niveau-là, de préciser d'entrée de jeu quelque chose, pour être bien sûr que j'ai bien compris. Est-ce que je déduis, là, de ce que j'entends, Madame Delisle, que sur le fond, sur le contenu, vous n'êtes pas en désaccord fondamental avec, ou votre regroupement n'est pas en désaccord fondamental, avec le plan de conservation, avec cette idée donc de communiquer à la population un ensemble de connaissances qui vient cerner, au fond, cette richesse que l'on reconnaît tous à l'Île d'Orléans?

1330 Tout le monde sait bien que l'île est une icône du patrimoine, là, et donc, que cet effort d'essayer de mieux préciser les contours de cette richesse-là, que vous êtes, grosso modo, d'accord avec ce contenu-là. Est-ce que je vais trop loin?

Me CAROLINE ROBERGE :

1335 Je peux répondre. On l'a toujours dit, on n'est pas contre le plan de conservation, on pense que ça décrit bien, tu sais, c'est très descriptif de ce que nous on voit à tous les jours, on n'est pas contre le plan de conservation, mais on est contre l'application qui en est faite.

M. RENÉ BOUCHARD :

1340 L'application, O.K.

Me CAROLINE ROBERGE :

1345 Et c'est vraiment, et là, il y a d'autres intervenants qui l'ont soulevé, le problème c'est vraiment dans l'application, aussi dans la manière dont il nous a été un peu imposé. Oui, il y a eu des consultations publiques, mais ensuite, il n'y a jamais eu de séances d'information, on n'est pas venus expliquer non plus aux citoyens. Dans le fond, il a fallu que ce soit les citoyens qui, eux-mêmes, fassent des consultations, des séances d'information pour faire comprendre à la population qu'est-ce que c'était vraiment un plan de conservation puis pour leur expliquer jusqu'où ça pouvait aller.

1350

M. RENÉ BOUCHARD :

1355 Parfait. Ça m'amène à soumettre à votre attention ce qu'on a... on ne l'avait peut-être pas relevé, mais c'est présent dans d'autres mémoires, on a signalé le fait que dans des sites patrimoniaux – Île d'Orléans, Vieux-Québec –, il y aurait peut-être une distinction à faire qui viendrait, comme, peut-être apporter un petit peu de... viendrait pacifier un peu ou diminuer les tensions, c'est-à-dire la distinction entre bâtiments classés et les autres bâtiments.

1360 On comprend qu'un site patrimonial englobe évidemment beaucoup de bâtiments, mais des exigences plus formelles, plus précises qui ont trait à des bâtiments classés donc mériteraient un examen plus rigoureux, mais qu'on ne devrait pas, mutatis mutandis, répercuter nécessairement sur les autres bâtiments qui seraient peut-être soumis quand même à un régime de lecture qui respecte une certaine signature, comment est-ce que vous réagissez à une idée de cette nature?

1365

Me CAROLINE ROBERGE :

1370 Dans le fond, les 19, je pense qu'il y en a, il y a 19 bâtiments, puis peut-être qu'il y en a d'autres, mais il me semble, de mémoire, c'est une vingtaine de bâtiments classés et, de mémoire, le plan de conservation ne s'applique pas à eux. Je pense qu'ils ont leur propre plan de conservation. Ensuite, mais peut-être que je me trompe, mais de mémoire c'est ça.

1375 Ensuite, il y a les 652, ou peut-être qu'on est rendu à 700 maisons de l'inventaire, et là-dessus, on a vraiment un questionnement. Parce qu'une maison de l'inventaire, c'est un statut qui a été créé de toute pièce par le ministère de la Culture, dans le cadre du plan de conservation, peut-être. Donc, ils ont utilisé les pouvoirs d'inventaire, de faire un inventaire du cadre bâti d'un lieu et ils ont utilisé cet inventaire-là pour ensuite exiger, en fait, resserrer les normes puis exiger une restauration de ces bâtiments-là.

1380 Mais ces bâtiments, ce sont des maisons qui ont été construites essentiellement avant 1950, ils ont élargi l'inventaire jusqu'aux maisons Boomtown, mais c'est quand même 700 maisons qui sont habitées par 700 familles, souvent de génération en génération. Il y a un monsieur dernièrement qui me parlait, il a 80 ans puis il a toujours habité dans cette maison-là et soudainement, on lui dit : bon, bien, Monsieur, vous ne pouvez plus habiter dans votre maison parce que vous devez mettre un toit de tôle à 80 000 \$. Donc, le problème, c'est le statut de ces maisons de l'inventaire là. Donc, qu'est-ce qu'on devrait faire avec ces maisons de l'inventaire qui n'ont pas de statut, ce ne sont pas des biens classés.

1390 Si, pour reprendre un peu l'exemple que vous venez de donner, si on faisait une aire de protection autour des 19 ou 20 bâtiments qui sont classés, et là, on dit : bon, bien O.K., effectivement, il ne faut pas construire un bâtiment rose devant une de nos très belles églises à

l'Île d'Orléans, on pourrait comprendre. Donc, si c'est ce genre de chose là auxquelles vous faisiez... mais dans ces cas-là, ça serait de revoir complètement le site patrimonial puis le plan de conservation.

1395

Mais c'est sûr qu'il y a un problème avec le statut des maisons de l'inventaire qui est un statut qui a été inventé de toute pièce.

M. RENÉ BOUCHARD :

1400

Évidemment, ce sont des questions que je vous pose, parce que vous avez dit, d'entrée de jeu, que vous êtes persuadée que ce qui s'est passé à l'île va se répercuter dans le Vieux-Québec, alors on peut donner l'impression d'insister sur les problèmes de l'île, mais c'est à la lumière de ces problèmes-là que vous faites votre lecture du plan de conservation du Vieux-Québec.

1405

Une dernière question, vous souhaitez que les argents soient consacrés à de véritables restaurations, à quoi vous faites allusion?

1410

Me CAROLINE ROBERGE :

Je vous explique...

M. RENÉ BOUCHARD :

1415

Mais qui serait applicable évidemment dans le cas du Vieux-Québec, j'imagine?

Me CAROLINE ROBERGE :

1420

Oui, O.K. Bon, ce qu'on a réalisé, pour l'Île d'Orléans, c'est que, bon, il y avait cette obligation de restauration des bâtiments, des maisons de l'inventaire, et là, on fait un peu n'importe quoi. On vient, on oblige des toitures de tôle, mais on ne soucie pas, dans le fond, de comment on va venir installer ces toitures de tôle là. On autorise des pellicules autocollantes, là, donc parfois je dis qu'on vient coller des toits sur des maisons de l'inventaire. Donc, on ne pense pas que c'est vraiment une vraie restauration.

1425

Mais d'un autre côté, il y a des bâtiments qui sont détruits, dernièrement, à la fin de l'hiver, il y a plein de granges qui ont été détruites à l'île d'Orléans, qui se sont effondrées, donc il y aurait probablement un moyen, dans le fond, de travailler plus pour protéger, pour vraiment protéger le patrimoine puis pour éviter que les bâtiments s'effondrent. Donc, mettre l'argent là-dedans au lieu

1430

de mettre l'argent sur l'exigence des toitures de tôle pour que les maisons de l'Île d'Orléans soient toutes recouvertes de tôle.

1435 Donc, je pense qu'il y a vraiment un travail qui pourrait être fait sur la base d'un inventaire, d'un vrai inventaire, puis de vérifier le patrimoine de l'île pour éviter qu'il tombe. Mais entre-temps, il faudrait permettre aux résidents de pouvoir entretenir leur maison. Si le toit, on prend encore une fois le toit en bardeau d'asphalte, mais si ça fait 70 ans que ce toit-là est en bardeau d'asphalte, lui permettre encore une autre vie de 20 ans en bardeau d'asphalte, ça ne va pas venir nuire au patrimoine.

1440

M. RENÉ BOUCHARD :

Merci.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr, pour protéger. Merci. Donc, Claudine avait une question, rapidement?

1450

Mme CLAUDINE DEOM :

Oui. Je voudrais également vous remercier, et votre regroupement pour le mémoire, parce que je pense que vous nous donnez des échos qui sont très pertinents pour notre réflexion sur le plan de conservation pour le Vieux-Québec.

1455

J'ai une question au sujet des autorisations et de la recommandation que vous faites à l'effet que le ministère devrait accompagner de manière plus – et ce sont mes mots et je ne veux pas vous citer indûment –, mais de manière plus constructive, sans jeu de mots, encore une fois. Et je me suis demandé s'il y a un moment, dans le projet qu'on a de changer un toit ou une autre transformation quelconque, est-ce qu'il y a un moment qui serait plus idéal pour que le ministère vienne parler ou soit mis au courant du projet qui bénéficierait les résidents, le patrimoine aussi?

1460

Me CAROLINE ROBERGE :

1465 Bien, ce qu'on avait réfléchi dans le... parce que c'est vraiment un problème, là. Essaie-erreur et avec des exigences qui arrivent en toute dernière... après deux, trois, quatre, cinq plans, puis souvent pour des pacotilles, pour construire une galerie derrière ou pour... ce n'est pas nécessairement fondamental. Pour les nouvelles constructions aussi c'est un casse-tête. Donc nous, ce qu'on se disait, au lieu de... parce que le ministère de la Culture, ce qu'il dit à l'heure actuelle c'est : ah, moi, je ne peux pas vous aider, je ne peux pas vous donner d'avis. Donc, présentez-nous votre projet puis on vous dira ce qui n'est pas correct. C'est un peu ça.

1470

1475

Mais au lieu d'avoir cette attitude-là, pourquoi ne pas dire : O.K., bon, vous présentez votre projet, puis on utilise vraiment le plan de conservation, le ministère de la Culture vous dit : bien voici les orientations qui s'appliquent à vous, donc présentez-nous un projet dans le cadre de ces orientations-là, avec favoriser, privilégier, ensuite il pourrait y avoir un argument, il peut y avoir une discussion sur la base des orientations. Parce qu'à l'heure actuelle, les discussions ne sont pas sur la base des orientations, elles sont sur la base de nous, au ministère, c'est ce qu'on veut avoir, mais qui n'est jamais motivé.

1480

Les exigences du ministère ne sont jamais motivées sur la base des orientations. Donc, on veut que ça soit blanc. Oui, mais pourquoi, puis en vertu de quelle orientation? Donc, il pourrait y avoir un processus beaucoup plus systématique qui, sans être un règlement, des normes réglementaires, pourrait au moins être beaucoup plus constructif, puis on saurait, on connaîtrait le comportement à adopter. Parce que pour l'instant, on se présente devant le ministère, puis on ne sait pas.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Les règles ne sont pas claires.

1490

Me CAROLINE ROBERGE :

1495

Ce n'est pas clair, puis on ne sait jamais qu'est-ce qu'on n'a fait de pas correct. Puis souvent, on utilise des termes : c'est trop gros, ce n'est pas assez gros, c'est trop petit... donc, on est tout le temps dans le flou : c'est trop clair, trop foncé, pas assez foncé, puis dans le menu détail.

1500

Et, aussi, si le ministère de la Culture pouvait un peu lâcher... ce n'est pas grave s'ils n'ont pas leur mot à dire sur la couleur, on utilise tout le temps cette image-là, mais sur la couleur d'une poignée de porte d'une maison de 1990, dans la cour arrière, que personne ne voit, ce n'est pas grave si le ministère ne donne pas son avis sur cette question-là. Donc il y aurait vraiment un moyen, dans le fond, d'alléger le processus, de le systématiser, puis de travailler.

1505

Puis, mettons, l'idéal, si on pouvait vraiment profiter d'expertises au ministère de la Culture où est-ce qu'ils pourraient vraiment nous aider. Tu sais, quand on a un problème, il y a un problème, je ne sais pas, on fait un... vous savez que quand on fait des travaux de rénovation, il y a tout le temps des surprises. Bien, quand il arrive des surprises, est-ce qu'on peut, est-ce que quelqu'un peut nous aider au lieu de nous taper un peu sur la tête?

1510

Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

J'ajouterais peut-être, si vous permettez. Ça va être très court.

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1520 **Mme JEANNE D'ARC DELISLE :**

1525 Puisqu'on a identifié, dans certains cas, des problèmes qui sont communs à tous les citoyens, on se dit que ce serait important qu'avec le ministère, on arrive rapidement à trouver une solution à ces problèmes communs, donc libérer par la suite, finalement du temps, de l'expertise des fonctionnaires, puis s'adresser aux problèmes qui sont plus particuliers. Alors que là, à chaque fois, c'est le citoyen qui a le fardeau, et ça recommence à chaque fois, donc c'est très lourd.

LA PRÉSIDENTE :

1530 Merci beaucoup.

Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

Merci à vous.

1535

M. MARC CÔTÉ

1540 **Mme ANN MUNDY :**

Alors, j'inviterais maintenant Monsieur Marc Côté.

M. MARC CÔTÉ :

1545

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1550

Bonjour, Monsieur Côté.

M. RENÉ BOUCHARD :

Bonjour.

1555 **M. MARC CÔTÉ :**

Alors, Marc Côté, résident du Vieux-Québec depuis 32 ans avec ma conjointe, on est sur Sainte-Angèle, donc au coeur du Vieux-Québec. J'interviens à titre de résident seulement, je suis membre de différents organismes et comités, mais je prends parole personnellement.

1560 Alors, ce que j'ai le goût de dire, c'est que le travail, comme je l'avais déjà dit lors de la séance d'information m'apparaissait à première vue très bien fait, je garde ma perception, même si j'ai focussé sur une section qui est la section pour toutes nouvelles constructions. Donc, mes propos vont être très autour de cette préoccupation-là. Je n'ai pas ni le temps ni l'expertise, parce
1565 que je n'ai pas de formation comme certains d'entre vous ou certaines personnes dans la salle, pour me prononcer sur un point de vue très technique.

Je dirais qu'en premier lieu, ce que j'ai appris dans les derniers mois, environ six mois, c'est que j'ai quatre principaux intervenants qui ne sont pas au même palier : la Ville de Québec, tout le
1570 monde le sait, qui est au niveau décisionnel; la Commission d'urbanisme qui, elle, émet un avis sur un projet de construction; le ministère de la Culture et des Communications dont le pouvoir a été délégué à la Ville, comme on a appris à la dernière rencontre et, dans une moindre mesure, j'ai découvert que Parcs Canada est associé, parfois, à certains projets pour émettre des commentaires, des préoccupations, si le projet venait à mettre en doute l'appellation de ville du
1575 patrimoine mondial que l'UNESCO lui a octroyée.

Mais c'est seulement un avis. Aucun pouvoir, à la fin, la Ville fait ce qu'elle veut. On me l'a dit très clairement, là, on peut émettre un rapport au bout de cinq ans, dire : on prend des mauvaises tangentes, et cetera, et cetera, mais Parcs Canada n'a aucun pouvoir d'intervention et
1580 ils ont été désignés, c'est ce que j'ai découvert, comme les représentants de l'UNESCO. Je me suis fait promener un petit peu entre Québec-Montréal, et cetera, Ottawa, mais pour en venir à parler à quelqu'un à Québec.

Les trois, quatre dernières années ont démontré que les citoyens doivent aller jusqu'au référendum pour obtenir des projets respectant le zonage municipal, en termes de hauteur ou nombre d'unités de logement. Je n'ai qu'à citer, pour ceux qui ont suivi un petit peu l'actualité sans s'en rappeler par coeur, là, l'îlot Irving, près de la station de pompier, près, dans Saint-Jean-Baptiste, l'îlot Esso, sur le coin de Cartier et René-Lévesque, la maison Béthanie dans le Vieux-
1585 Québec.

1590

1595 Le ministère avait, auparavant, un rôle de chien de garde qui, subjectivement, selon un certain nombre de personnes autour de moi, pour avoir discuté avec mes collègues la première fois, qui sont des voisins, le ministère a abdiqué en déléguant, en 2017, ses responsabilités et pouvoirs à la Ville, sans cadre d'exigences formel, clair, écrit, disponible, public.

1600 Le futur cadre de référence, même si très bien préparé, de mon humble avis de néophyte, pour l'avoir analysé, a un contenu pertinent, mais qui n'a aucun effet coercitif, vu qu'il utilise des énoncés avec des verbes, et c'est littéralement les deux verbes qui reviennent le plus – puis là, ça va peut-être faire rire les gens de l'île d'Orléans, parce qu'on n'est pas dans le même contexte, c'est ça que je réalise à vous écouter. Je peux comprendre votre préoccupation, mais nous, c'est très différent, on est accompagné, en général, si on prend le temps d'être respectueux puis demander des avis, la Ville nous aide par rapport à nos projets quels qu'ils soient. En 32 ans, on en a eu plusieurs, puis je n'irai pas critiquer.

1605 Certaines personnes vont dire : ah, ils sont très exigeants, très « tatillonneux », mais il y a toujours une place à la discussion, selon l'envergure du projet qu'on veut y donner.

1610 Alors, les verbes utilisés sont « privilégier » et « favoriser » pour toujours la section « toutes nouvelles constructions ». Ça couvre les articles 153 à 174 dans la section dont je viens de parler, nouvelles constructions, et moi, ce que je veux soumettre, c'est un exemple que ça ne peut pas marcher, à première vue.

1615 Un nouveau projet de construction chemine depuis plus d'un an à la Ville de Québec, pour le Vieux-Québec; il concerne entre 40 et 50 unités de condo qui seront, s'il se rend jusqu'à la fin, puis je n'ai aucun problème. Nous, tous les résidents, sauf exception, on n'a aucun problème à ce qu'il y ait une construction qui respecte le zonage. Donc, on n'est pas contre tout projet de construction, on ne peut pas être contre la densification.

1620 Il s'agit d'une demande, pourtant, de dérogation au zonage qui est actuellement de 13 mètres pour le secteur concerné, on parle de la zone 18. La zone du Vieux-Québec est toute divisée en plein de petites zones avec des numéros, alors je vous dis que quand c'est la première fois qu'on joue là-dedans, comme résident, ça a beau faire 30 ans qu'on reste là, il y a beaucoup de choses à apprendre.

1625 Et cette demande de dérogation là s'appuie principalement, au-delà du fait que ça fait plus d'un siècle que l'espace n'est plus occupé par un bâtiment des frères des écoles chrétiennes – bon, il a dû y avoir toutes sortes de bonnes et mauvaises raisons qui font qu'on n'a pas bougé auparavant, c'est occupé depuis près d'un siècle par un espace de stationnement –, mais on se base principalement sur l'entourage.

1630 Il est entouré de quatre rues et ces quatre rues-là, trois rues ont seulement des résidences
entre deux et quatre étages – deux, trois et quatre –, qui sont tous en 13 mètres et moins, sauf la
quatrième rue qui, par hasard, sur le côté arrière des bâtiments c'est la rue McWilliam et le côté
avant, c'est la rue Saint-Jean qui, quand on se met à fouiller, on découvre : ah! Zonage de 16
mètres pour la hauteur, donc on n'est plus dans les mêmes références.

1635 Bon, je peux comprendre que d'un point de vue d'urbanisme et d'architecture qu'on puisse
regarder l'environnement. Vos critères ou vos énoncés, vos orientations sont assez claires, assez
intéressantes, mais ça donne l'impression que la Ville, elle, regarde un seul... ou en tout cas le
1640 promoteur, mais là, il a passé plusieurs fois toutes les étapes, parce qu'il recommence, on lui dit
toujours que c'est trop haut, en gros, et il recommence, il recommence, mais il s'essaie toujours
pour avoir plus haut, le maximum de rentabilité. Puis si je me mets cinq minutes à la place d'un
promoteur, je penserais peut-être la même chose. Mais curieusement, les trois autres projets ont
tous été, finalement, ils n'ont pas passé en référendum, puis pourtant, les promoteurs ont tous
construit, puis je ne pense pas qu'ils étaient en construction pour perdre de l'argent.

1645 En passant, on découvre que le ministère nous a aidés, les résidents du Vieux-Québec,
avec la Ville, pour faire des travaux. On l'apprécie parce que les exigences étant élevées, quand
on est rendu à construire des galeries à 120 000 \$, j'ai presque fait rire de moi par mon
entourage, ils ont dit : « Coudon, te construis-tu un chalet en arrière de votre propriété? »
1650 Tellement que c'est coûteux, mais il y a eu de la bonne volonté de part et d'autre, puis on a réussi
à s'entendre.

Alors, sauf sur 16 bâtiments qui entourent ce stationnement-là, un seul ne respecte pas le
zonage, le zonage que je ne sais pas quand il a été établi de 16 mètres pour la rue Saint-Jean.
1655 Les trois autres rues, il n'y a aucun problème. Celui-là, lui, il le dépasse et selon ce qu'un
architecte m'a dit, il est capable de démontrer que dans le temps, il y a eu des « fling-flangs »,
comme on dit en bon québécois, mais il n'y a aucun document légal, à la Ville de Québec, qui
démontre qu'il a été respecté.

1660 Il y en a un second, tout le monde ou presque, à Québec, connaît l'édifice de la pharmacie,
maintenant Jean-Coutu, qui est un ancien édifice de l'armée et qui était aussi un édifice pour Bell
Canada, au coin de Saint-Jean et Sainte-Angele, et cet édifice-là, lui, respecte le 16 mètres. C'est
le seul avec l'autre, que je dirais un peu non conforme, qui est au-delà du 13 mètres, et on
s'appuie, pour nous faire une demande de dérogation.

1665 On a été très clairs. On est plus de 50 citoyens qui avons exprimé, la dernière fois, lors d'un
Conseil de quartier, qu'on est complètement contre ce projet-là, après avoir accepté une
présentation puis toutes sortes d'argumentaires, et on va devoir peut-être, je ne le souhaite pas,

1670 mais se battre jusqu'à la fin, parce qu'on est littéralement des individus qui se battent contre des machines – machines promoteurs avec architectes.

1675 Puis on comprend, eux autres sont là pour un motif, ils essaient de rentabiliser, c'est correct ça aussi, mais la Ville doit nous aider, les Affaires culturelles aussi, mais là, moins présents. On oublie Parcs Canada, puis la Commission d'urbanisme qui émet un seul avis, puis on n'a même pas la possibilité de connaître, avant que le projet soit finalement accepté. C'est après coup qu'on l'apprend.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Monsieur Côté, est-ce que...

M. MARC CÔTÉ :

1685 Alors, je finirais en résumant...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça.

1690 **M. MARC CÔTÉ :**

1695 ... en disant que plusieurs des articles proposés ne sont pas respectés par le projet, dont j'ai juste pris le 154, le 160, le 161, le 163 puis le 165 qui visent principalement le volume, exemple, là, c'est un autre terrain qui a trois lots et on va faire un seul bâtiment. Comme un de nos voisins a eu la belle image, il dit : « J'ai l'impression qu'on plante un paquebot dans le Vieux-Québec », comme quand on descend la côte de la montagne puis on arrive avec ces paquebots-là de 12 étages sur le fleuve.

1700 Et l'autre volet, c'est la hauteur. Vous êtes très clairs dans votre document, mais on n'a pas l'impression que ça va être pris en considération. Puis là, on se dit, mais coudon, la Ville va-tu pouvoir faire avec le promoteur ce qu'elle veut? Elle ne semble pas là pour défendre ces principes, ces orientations-là.

1705 Alors, ma recommandation c'est de modifier les verbes clés de chaque énoncé que vous jugerez pertinent, dont la hauteur, le volume, et cetera, pour leur donner plus de force, plus de respect ou exiger que certaines conditions spécifiques et importantes, genre la hauteur, soient respectées.

1710 Sinon, on va ouvrir la porte, comme ça a été dit par d'autres auparavant, et on est
beaucoup à le dire. Des architectes me le disent, des urbanistes me le disent, des gens à
l'intérieur de la Ville de Québec, des gens à l'extérieur de la structure municipale me disent : de
plus en plus, on ouvre la porte à l'avantage des promoteurs. Oui, c'est des rentrées d'argent pour
1715 la Ville en termes de taxes, on ne peut pas être contre ça, ça permet de développer d'autres bons
projets, mais pas au détriment des résidents et des touristes, surtout quand on sait qu'ils peuvent
aller chercher jusqu'à soixante mille dollars (60 000 \$) par subvention pour chaque unité de
logement.

1720 Ça, il n'y a jamais grand monde qui le sait parce que quand les projets sont présentés, ils
ne sont pas obligés de nous dire qu'ils ont l'intention de déposer une demande de subvention.
Alors, on se sent petit puis faible face à des grosses machines comme ça, puis c'est ce que
j'avais le goût de vous exprimer.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Excellent. Merci beaucoup de votre témoignage et de cette expérience de militantisme pour
préserver le Vieux-Québec. Merci.

Mme ANN MUNDY :

1730 Moi, je veux juste apporter un petit point d'information.

M. MARC CÔTÉ :

Oui.

1735

Mme ANN MUNDY :

1740 Le ministère de la Culture ne disparaît pas pour autant, malgré le transfert de
responsabilité, puisque les nouvelles constructions, les agrandissements devront toujours passer
par le... devront obtenir l'autorisation du ministère.

M. MARC CÔTÉ :

Une autorisation?

1745

Mme ANN MUNDY :

Oui.

M. MARC CÔTÉ :

1750

Bon. Et là, ce qu'on peut juste prier, littéralement, sans aller à Sainte-Anne, c'est que votre cadre de référence, qui apparaît quand même assez... ou très bien articulé, pourrait déjà servir de balise. Mais on ne sait pas, on fait des téléphones à gauche et à droite, personne ne veut parler. C'est comme si tant que le projet n'est pas rendu à la dernière étape, il n'est pas public. Donc, on joue comme au chat puis à la souris, à la cachette, et puis ce n'est pas facile.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1760

M. ANDRÉ SIROIS

1765

Mme ANN MUNDY :

Alors, je demanderais maintenant à Monsieur André Sirois de venir sur la scène.

M. ANDRÉ SIROIS :

1770

Bonjour. Je m'appelle André Sirois, je m'occupe de patrimoine depuis très longtemps. J'ai fondé le Comité de citoyens du Vieux-Québec en 1975, j'ai aussi été vice-président du Conseil des monuments et sites du Québec pendant quelques mandats et je suis l'un des fondateurs du COMOS Canada, j'ai travaillé à la conférence des Nations-Unis sur les établissements humains à Vancouver et puis lorsque le Vieux-Québec a été inscrit à la liste du patrimoine mondial. Le Soleil a écrit en éditorial que c'était en bonne partie grâce au travail de trois ou quatre personnes, dont j'étais, que le Québec avait cet honneur-là.

1775

Je suis bien content parce que c'est tout ce que je n'ai jamais obtenu comme récompense; ni la Ville ni les Affaires culturelles ne m'ont invité aux célébrations quand ça s'est fait et depuis ce temps-là, depuis 40 ans, je n'ai jamais été invité à quoi que ce soit. J'ai travaillé à d'autres organismes de préservation du patrimoine à l'étranger qui m'invitent encore à leurs activités et à leurs réceptions. À Québec, malgré tout le travail que j'ai fait, on ne m'a jamais envoyé une carte d'invitation, pas une fois, même quand on savait que je ne viendrais pas, j'étais à l'étranger, je ne serais pas venu, mais ça m'aurait fait plaisir.

1780

1785

J'ai lu le projet avec beaucoup d'intérêt, mais ça m'a beaucoup inquiété. Et puis à un moment donné, j'ai décidé de mettre ça de côté, de vous parler aussi de quelques idées que je

1790 transporte depuis longtemps, des idées au sujet du Vieux-Québec qui ne sont pas encore réalisées, mais qui pourraient peut-être être utiles. Mais je vais commencer par le projet.

1795 D'abord, j'ai été très désagréablement surpris de voir qu'on ne parlait pas des citoyens là-dedans. On mentionne le mot « citoyen » exactement six fois et ça, ça comprend même la liste de bibliographie, c'est dire que c'est très mince. Je pense – et vous allez voir, je procède très rapidement, parce que j'avais beaucoup de choses à dire à ce sujet-là – je pense qu'il manque vraiment une deuxième partie à votre document, c'est qu'il faudrait, à un moment donné, prévoir des discussions avec les résidents pour faire une deuxième partie pour dire comment ça va s'impliquer, comment ça va être vécu, qu'est-ce qui va se passer exactement et qu'on voie les résultats concrets ressentis par les citoyens.

1800 Je ne crois pas que ça soit seulement qu'avec un document qui concerne seulement, à toutes fins pratiques, le cadre physique, qu'on va arriver à quelque chose. En fait, le document que j'ai lu là, je me disais : mais pourrait très bien parler de la protection des pyramides en Égypte où il n'y a plus de résidents où les résidents qui sont là sont des irréguliers dont on n'a pas besoin de s'occuper, et je pense qu'on en est quasiment rendus là ici, c'est un peu consternant.

1810 Je pense, moi, et je connais beaucoup de gens ici qui pensent ça, y compris des intervenants qu'on a vus jusqu'à présent et que j'ai trouvé absolument excellents, je pense que les résidents du Vieux-Québec – ça faisait partie du travail qu'on a fait il y a longtemps, et ça reste vrai –, les résidents du Vieux-Québec sont les usufruitiers du patrimoine. Ce sont des propriétaires légalement, bien entendu, mais ce sont des usufruitiers du patrimoine et ce sont, aussi, des gens qui ont la responsabilité de conserver le patrimoine au premier chef.

1815 Et c'est pour ça que, très souvent, il y a des conflits entre les fonctionnaires et des résidents, parce que ces gens-là ne voient pas leur responsabilité du tout de la même façon – et je vais revenir à ça à un moment donné –, parce que les résultats sont catastrophiques. Les relations entre les fonctionnaires et les résidents ne sont pas toujours bonnes. Je ne dis pas qu'elles sont toujours mauvaises, parce qu'au contraire, il y a de très belles exceptions, mais ce n'est pas toujours bon.

1820 Et ça m'amène tout de suite à quelque chose qui m'inquiète beaucoup dans le document et quant à moi, c'est une grenade dans votre document qui pourrait faire exploser votre document n'importe quand. On dit : « Comment doit-on préserver? » Est-ce que c'est là-dedans qu'on parle de ça? Oui. C'est ça. On dit et je cite : « Afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre. » Erreur, le ministre et le gouvernement ne sont pas élus pour fonctionner avec un pouvoir discrétionnaire.

1830

Le pouvoir discrétionnaire est absolument exceptionnel et les gens qu'on élit au parlement doivent agir, doivent adopter des lois et des règlements et non pas tout transférer en pouvoir discrétionnaire au ministre. Le pouvoir discrétionnaire est absolument restreint, c'est absolument exceptionnel – je ne vous parlerai pas de l'affaire SNC-Lavalin, mais c'est un bel exemple de pouvoir discrétionnaire –, le pouvoir discrétionnaire est restreint et il y a de très bonnes raisons pour ça.

1835

Comme fonctionnaire depuis de très nombreuses années, fonctionnaire à Québec, au fédéral puis à l'international, je peux vous dire que le pouvoir discrétionnaire est un très grand danger. Ça peut être un excellent moyen, je ne nie pas ça, ça peut être un outil absolument nécessaire dans certains cas, il n'y a aucun doute et ça doit être là. Mais d'un autre côté, ça représente un très grand danger parce que vous êtes soumis à l'arbitraire du ministre, à sa bêtise, à sa stupidité, à son ignorance, parfois même à sa malhonnêteté.

1840

Quand je m'occupais d'immigration, quand j'étais à la Commission d'immigration, je pourrais vous parler de cas où le ministre était acheté, on le savait et on pourrait vous donner des noms.

1845

Alors, c'est vous dire que le pouvoir discrétionnaire du ministre, ce n'est pas un remède miracle, c'est un très grand danger. Encore une fois, ça peut être très utile, mais ça mine tout votre document, parce que juste ça, et je voudrais bien pouvoir invoquer Jean-Charles Bonenfant et lui demander comment faire et qu'est-ce qu'il me conseillera, mais juste ça, c'est suffisant pour aller jusqu'en Cour suprême, et on devrait le faire. C'est vraiment un gros, gros défaut de ce document-là.

1850

Il faut que les gens prennent leur responsabilité. Les gens sont élus, ou les fonctionnaires sont embauchés pour faire un travail, et les élus doivent adopter les lois et les règlements et les fonctionnaires doivent les appliquer, et non pas fonctionner selon de la discrétion. Et ça explique une grande partie des conflits entre les fonctionnaires et les résidents du Vieux-Québec, entre autres choses.

1855

Les fonctionnaires des Affaires culturelles, depuis trop longtemps, considèrent qu'ils ont des pouvoirs discrétionnaires et que les résidents sont soumis à leurs humeurs. Il y en a trop qui pensent comme ça, je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde et je ne veux pas être injuste, mais il y en a trop qui pensent comme ça et qui restent impunis. Et là, je pourrais vous donner de nombreux exemples de catastrophes qui sont venues des Affaires culturelles et de fonctionnaires qui sont restés impunis.

1865

Je reviens alors au rôle des citoyens. Je pense aussi que les citoyens et les administrations publiques doivent faire... que la façon de faire de la préservation historique, c'est par l'entretien,

1870 par le maintien en état. Ce n'est pas, comme on a fait, comme on faisait du temps du maire Lamontagne – et je pourrais vous en parler beaucoup longuement que vous voulez, je suis sûr – ce n'est pas en... ce qu'on faisait du temps du maire Lamontagne, on condamnait des quartiers. Ce qu'on appelle, aux États-Unis, du *redlining*. Ici, j'ai cherché, il n'y a pas de mots français pour ça. Croyez-moi, j'ai été longtemps traducteur, il n'y a pas de mot français pour ça, ça s'appelle du *redlining*, c'est-à-dire qu'on détermine que tel quartier est condamné.

1875 Et là, l'administration publique ne fait plus rien là-dedans, les banques ne prêtent plus, les assureurs n'assurent plus et, autant que possible, on se débarrasse des résidents. Ce qu'on appelle maintenant en Allemagne et en Europe, on a inventé une nouvelle expression pour ça, on appelle ça du nettoyage social, comme on avait du nettoyage ethnique dans l'ex-Yougoslavie, maintenant, à Berlin et ailleurs, on parle de nettoyage social et c'est ce qu'on a vécu dans le
1880 Vieux-Québec. On a vu les résultats avec le pourcentage de gens qui sont partis depuis un certain nombre d'années, c'est exactement un bel exemple de nettoyage social et à un moment donné, on n'a plus de problèmes vu qu'il n'y a plus de citoyens pour rouspéter. Ce n'est peut-être pas le but qu'on doit viser, en tout cas ce n'est pas celui que moi je viserais.

1885 Pour que les citoyens restent là, il faut maintenir en état, il faut les encourager à maintenir en état ça revient à des préoccupations que les gens ont soulevées tout à l'heure. Il faut arriver... autant je suis pour l'application du règlement et pour que les fonctionnaires interviennent, d'un autre côté, il faut arriver à pouvoir faire des interventions qui ont du sens. Vous ne voulez pas, enfin moi, je ne veux pas voir un Vieux-Québec où il va rester trois ou quatre maisons anciennes
1890 qui vont être des bijoux de préservation et qu'il ne restera plus rien d'autre et plus de citoyens. Ce n'est pas ça, l'objectif.

Malheureusement, on a vu les gens de l'Île d'Orléans, je pourrais vous parler de maisons anciennes de l'Île d'Orléans où ça s'est passé, où justement on n'a pas fait l'entretien et la maison
1895 de plus de 300 ans, à l'époque, en 1950, la maison de plus de 300 ans où on passait nos vacances a passé au feu, parce qu'il n'y avait pas d'entretien. Il faut de l'entretien, de la remise en état, ça doit être la première démarche, la première mesure à la fois des administrations publiques et des citoyens.

1900 Je comprends très bien que ça ne représente pas des projets faramineux, ça ne représente peut-être pas des beaux projets pour des historiens, des architectes qui rêvent d'avoir leur grand jour, mais ce n'est pas ça de la préservation historique. De la préservation historique, je veux pouvoir continuer à vivre dans mon quartier, dans des immeubles qui ont un sens et un quartier qui a un sens. Je veux revenir à quelques petites choses.

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910 Monsieur Sirois, je vais vous demander de conclure, s'il vous plait. Vous avez déjà largement dépassé votre temps, et on a des intervenants aussi.

M. ANDRÉ SIROIS :

1915 Bon. Il y avait plusieurs autres choses que je voulais mentionner. Deux choses, parce qu'il faut que les gens s'identifient au quartier. Je donnais l'exemple de la maison Chevalier, personne ne savait quoi faire avec ça, je proposais d'en faire une maison des mariages, parce que ça, j'ai vu ça en Europe de l'Est, on donne un sens aux maisons qu'on a rénovées, en leur donnant une fonction à laquelle les gens peuvent s'identifier, et ça, malheureusement, ça ne se fait pas.

1920 Je m'inquiète des voûtes Jean-Talon. Quand j'étais jeune journaliste, il y a fort longtemps, on allait aux voûtes Jean-talon pour des partys quand c'était la Brasserie Dow. On pouvait louer les voûtes Jean-Talon, aller là-bas faire des partys. Quand j'étais étudiant de droit on faisait des partys là-bas avec plein de gens que je pourrais vous nommer et ça faisait partie de nos vies. En ce moment, c'est vide, c'est mort, ça n'existe plus, ça va disparaître.

1925 Je m'inquiète aussi de l'église Saint-Jean-Baptiste et vous verrez, je mentionne deux moyens pour les comités de citoyens, pour avoir de l'argent pour prendre des actions et je pense que c'est des moyens intéressants.

1930 Je veux juste ajouter que pour ce qui est des déductions, des crédits d'impôt, ce n'est pas mentionné à la légère. J'ai travaillé comme avocat au Conseil privé où je révisais des lois et des règlements et, entre autres, des lois et des règlements d'impôt et j'en ai discuté avec des avocats d'impôt qui me disent que non, il n'y a aucune objection à ce qu'on fasse ce que je mentionne là.

1935 Vous pourrez voir, c'est très simple, et s'il y a des gens qui pensent avoir besoin de ça, appelez-moi, je vais vous aider puis on va trouver le moyen de le faire.

Merci.

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

1945 Merci beaucoup, Monsieur Sirois de votre plaidoyer pour le Vieux-Québec et, bien sûr, pour cette participation active des citoyens à l'entretien et à la vitalité de tous ce cadre bâti fondamental qui est celui du bâti résidentiel qui est identifié d'ailleurs dans le plan de conservation comme le bâti de base à protéger. Donc, on vous remercie.

M. ANDRÉ SIROIS :

1950 Est-ce que vous me permettez de dire une petite chose? Parce qu'il y a une erreur que je
trouve importante à l'observation 14. On parle de préserver des essences forestières indigènes.
C'est un gros problème, c'est faux. Louis Hébert est arrivé avec des essences forestières qui
1955 n'étaient pas indigènes. Au Cavalier-du-Moulin, vous aviez tout un jardin d'essences non
indigènes apportées par des marins anglais, par le parrain de mademoiselle Bosswel de la
Brasserie Bosswel que j'ai bien connue, et c'était rempli d'arbres étrangers qui venaient de l'Inde,
de Birmanie, du Sri Lanka, le Ceylan à l'époque.

Bon, c'était rempli d'arbres indigènes et vous savez ce qui est arrivé? Il y a une
1960 fonctionnaire des Affaires culturelles totalement ignorante, qui a décidé de raser tout ça. On a tout
fait, on l'a suppliée, on lui a fait rencontrer des gens qui témoignaient que c'était des arbres rares
à préserver, mais elle voulait affirmer la supériorité et l'autorité des Affaires culturelles et elle a fait
raser tout ça. Elle s'appelle Mimi Pontbriand, si vous voulez aller vérifier.

1965

M. ALAIN SAMSON

Mme ANN MUNDY :

1970 Alors, j'appellerais Monsieur Patrice Fortin. Il est absent. Alors, je demanderais à Monsieur
Alain Samson, du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Coline-Parlementaire à se
présenter.

M. ALAIN SAMSON :

1975

Bonjour, Mesdames, Monsieur. Alors, ça me fait plaisir de présenter quelques notes que je
n'ai pas fait autoriser par résolution, parce que le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-
Coline-Parlementaire s'exprime par résolution, alors j'irai à titre de notes personnelles, qui sont
sûrement, et après discussions, sont partagées par beaucoup de nos partenaires dans le quartier.

1980

Tout d'abord, toutes mes félicitations à l'équipe qui a travaillé très fort sur ce plan de
conservation. Je pense que c'est un travail qui mérite d'être souligné, c'est un travail monastique,
beaucoup de détails, beaucoup de choses à ne pas oublier. Alors donc, c'est un très bon travail,
alors donc, c'est une bonne base.

1985

Maintenant, vous avez tous à coeur, nous aussi et les différents partenaires, vous avez tous
à coeur la réussite de ce plan-là. Et l'une des conditions de réussite, malheureusement, est

1990

absente. Est-ce que c'est dans le cadre des responsabilités extrêmement rigides ou contraignantes de vos pouvoirs délégués, pouvoirs réglementaires, pouvoirs légaux, mais j'irai dans le sens de quelques autres de mes prédécesseurs ici : il manque l'aspect résident. Et résident, bien, ça peut être aussi institutionnel, parce qu'on a des communautés, on a l'Hôtel-Dieu, mais malheureusement qui s'en va, on a aussi des maisons d'enseignement. Alors donc, on a des partenaires dans le Vieux-Québec qui sont assurément la clé du succès, la clé de voûte de toute la réalisation, l'implantation de ce plan de conservation.

1995

Et sans cette partie mobilisatrice sur laquelle s'appuient, parce que c'est ces partenaires-là, résidents institutionnels, résidents particuliers, résidents commerçants, c'est sur eux que vont porter la réalisation et le succès de ce plan-là. Ce sont eux qui initient, ce sont eux qui font les demandes, ce sont eux qui mettent l'argent et la capacité financière de nos résidents ou de nos partenaires n'est pas infinie. Et ce qui est demandé actuellement par le plan de conservation, qui s'inscrit dans la ligne de continuité des dernières années, est ruineux et difficile.

2000

2005

Je pense que si on n'est pas en mesure... on est en mesure d'être propriétaire, mais on a de la difficulté à répondre à vos exigences, c'est tout l'entretien du bâti, c'est tout l'entretien de notre patrimoine qui risque d'en être très... de façon très importante. J'essayais de trouver un qualificatif financier, mais je veux dire, de façon très importante, ça risque de causer des gros problèmes.

2010

Alors, je pense qu'il y a toute la dimension de calibrer votre plan avec la question des résidents et les attentes et de leur capacité financière à les réaliser.

2015

On m'a souvent reporté, et ça me fait plaisir de partager avec vous, on dit, bon : oui, je fais la rénovation de ma galerie, mes fenêtres, mais on est plus exigeant à m'exiger des fenêtres sans thermos que des fenêtres du nouvel immeuble de l'autre côté de la rue. Les gens ne comprennent pas qu'il y ait deux poids, deux mesures pour leur bâtisse. Bien entendu, on ne parle pas de bâtisses nécessairement de classe A, mais de bâtisses d'intérêt patrimonial de la classe B, je pense que cette nomenclature existe encore au ministère.

2020

Alors, je pense qu'il faut faire la distinction entre une classe A, qui mérite beaucoup d'attention, et faire aussi une distinction avec les autres types de bâtiments qui ne peuvent pas être mis sur le même pied d'égalité que les autres. Alors donc, il faut faire très attention au niveau des capacités de paiement qu'on fait.

2025

Maintenant, quand on parle aussi de patrimoine, je voudrais aussi, cet élément-là de votre document, le patrimoine est quelque chose qui peut se décliner sur bien des temps des verbes et aussi, on l'a vu tout à l'heure, mais il peut se décliner sur d'autres choses. Alors, il y a le

patrimoine occupationnel, il y a le patrimoine usage, il y a le patrimoine d'occupation, il y a le patrimoine patronymique.

2030 Les lieux, le patrimoine des lieux historiques, comme tels. Un parc, le parc Cavalier-des-Moulins, représente un patrimoine en soi; n'est pas une bâtisse, mais un parc. Les noms aussi sont patrimoniaux. Les usages aussi qui sont dégagés, qui se font depuis de très nombreuses années dans notre secteur du Vieux-Québec. Par exemple, Cap-Blanc a un patrimoine maritime, parce qu'il a servi de chantier.

2035 Alors, et c'est tout cet aspect-là patrimonial qui peut être décliné sur d'autres choses qu'il faut aussi ne pas oublier d'intégrer.

2040 Troisième point, sur l'application, on en a parlé tout à l'heure. Je pense qu'ici, à la Ville de Québec, je pense qu'on a une certaine discrétion, je ne crois pas, mais je pense qu'à venir jusqu'à date, ils peuvent vraiment faire un bon accompagnement, comme l'a dit monsieur Côté tout à l'heure, mais il n'en demeure pas moins qu'on est un milieu vivant et habité. Et la qualité de vie passe par la capacité d'entretenir notre patrimoine, mais aussi par notre capacité de le vivre en communauté. Et je pense que c'est extrêmement important que l'aspect résident particulier, résident institutionnel, résident commerçant soit associé et se fonde dans un milieu de vie qui va assurer une certaine pérennité.

2050 Alors, on a une baisse de résidents depuis une dizaine d'années. On parle, tout dépendant des années, de 10 à 15 %, c'est préoccupant. Oui, on travaille sur des, à la Table de concertation, on a amené un certain nombre de résidents, mais je pense qu'il faut qualifier ce milieu de vie d'extrêmement précieux et donc il faut préserver la fonction résidentielle, mais il faut du moins mettre les moyens pour la conserver.

2055 Et si on met trop de contraintes dans l'application d'un plan de conservation, on risque de faire peur encore à plus de monde. Ils vont hésiter beaucoup à venir parce que ne sachant pas c'est quoi les obligations financières qu'ils vont être obligés de relever sur les bâtisses de classe A ou classe B, mais il faut absolument les sécuriser là-dessus. Donc, c'est un bon potentiel de les sécuriser.

2060 Si je regarde – c'est une question que je voulais vous poser : le Vieux-Québec, vous vous êtes penchés là-dessus, mais dans cinq ans, dans dix ans, parce que c'est une dynamique, vous le voyez comment? Il serait quoi, le quartier du Vieux-Québec dans cinq ou dix ans? Parce qu'un plan de conservation nous permet d'assurer, bien entendu, la pérennité pour le futur, mais il permet aussi de dégager des forces et des orientations qui permettent de le développer.

2065

2070 Alors, on le voit quoi, le Vieux-Québec, le site patrimonial dans dix ans, quinze ans? Moi, je vous suggérerais une réponse : on y voit un milieu de vie de grande qualité qui va faire l'envie de beaucoup de nos autres concitoyens qui vont vouloir venir y vivre. Si on regarde un quartier comme Limoilou ou d'autres, il y a une certaine qualité de vie qui est en train de se dégager là, alors à ce moment-là, pourquoi qu'on n'est pas capables de contrebalancer, de dégager un milieu de vie des plus intéressants, des plus « attractives ». Et des plus « attractives », ça veut dire aussi, bien, ça met toutes les conditions gagnantes au niveau de la valorisation et du maintien de notre patrimoine bâti.

2075 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Merci beaucoup.

M. ALAIN SAMSON :

Merci de votre écoute.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

2090 Alors, écoutez, on apprécie beaucoup que vous nous parliez justement de ces conditions de réussite, de ces conditions gagnantes, on en prend très bonne note puisque vous n'avez pas nécessairement soumis de mémoire, mais il y a une transcription qui nous permettra bien sûr de tenir compte et de rapporter vos propos fidèlement à la ministre. On vous remercie.

M. ALAIN SAMSON :

2095 Merci beaucoup.

M. PATRICE FORTIN

2100 **Mme ANN MUNDY :**

Est-ce que Monsieur Fortin est arrivé? On vous demanderait de vous avancer.

2105

M. PATRICE FORTIN :

J'ai apporté des documents pour vous.

2110 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Monsieur Fortin, on a pris un petit peu de retard, on va vous demander de résumer vraiment en cinq minutes, s'il vous plaît.

2115 **M. PATRICE FORTIN :**

Oui. Bien ce n'est pas long, je vais vous lire mon mémoire, ce n'est pas long.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais comme je vous dis, je vous accorde cinq minutes.

M. PATRICE FORTIN :

2125 Alors mon mémoire, ça va comme suit, c'est marqué : « Consultation sur le site patrimonial du Vieux-Québec. »

2130 L'objectif de ce mémoire consiste à faire en sorte qu'un lieu historique soit désigné dans le Vieux-Québec à l'endroit même où monsieur Elzéard Bédard, en 1833, occupait ses fonctions en tant que député de Montmorency de 1832 à 1836 et premier maire de Québec en 1833. Il s'agit d'une résidence sise au 55, d'Auteuil. Cette désignation se doit d'être à la hauteur du personnage qui sera désigné, en l'honneur de l'honorable Elzéard Bédard, et ce, à la même hauteur que William Lyon Mackenzie le fut dans le Haut-Canada, compte tenu d'une incidence marquante sur l'histoire du Québec de ce personnage.

2135 Cette demande constitue donc un dépôt d'une demande officielle de désignation et de commémoration dans la Ville de Québec afin de pouvoir y installer une ou des plaques commémoratives à la mémoire de l'honorable Elzéard Bédard en tant que député de Montmorency à la Chambre de l'assemblée du Bas-Canada et qui pourrait aussi rappeler son rôle pour avoir pris la responsabilité de présenter les 92 résolutions, mais aussi, en tant que juge de la Cour du Banc du Roi, pour avoir défendu le principe de *l'habeas corpus*, fut aussi suspendu de ses fonctions et fut officiellement réhabilité suite... je me suis trompé, j'ai fait une erreur, c'est en 1840... non, c'est ça, 1848.

2145 Ai-je besoin aussi de rappeler que monsieur Bédard était, à cette occasion, accompagné de Louis-Joseph Papineau, Auguste Norbert Morin, Louis Bordage, lors de la préparation des 92 résolutions et rappelons-nous que jamais ces personnages ne furent aussi honorés ni qu'aucune désignation ne leur a été attribuée.

2150 Et ce qui est aussi très important de rappeler, que l'honorable Louis-Joseph Papineau était l'équivalent d'un premier ministre pour le Bas-Canada à l'époque et que l'on pense que monsieur Papineau, ainsi que son père, ces derniers ont combattu au côté des Britanniques afin de repousser les deux invasions américaines en 1776 et la seconde en 1812. La seule mention à ce jour est le monument devant le parlement de Québec, de monsieur Papineau, mais rien pour monsieur Bédard.

2160 Pour revenir au rôle de William Lyon Mackenzie, on peut dire que son rôle ressemble en tout point à celui de monsieur Bédard, à la seule différence que monsieur Mackenzie, lui, était aussi chef des patriotes dans le Haut-Canada, un peu comme Papineau. Cependant, l'implication de monsieur Mackenzie ressemble plus à celle de monsieur Bédard dû au fait que, tout comme monsieur Bédard, il fut le premier maire de Toronto qui, à l'époque, s'appelait York, et qu'il incorpora la ville en 1834, alors que monsieur Bédard, lui aussi, incorpora la ville de Québec, mais plutôt en 1833.

2165 À ce chapitre, d'ailleurs, j'ai fait beaucoup de recherche et des pressions, à l'époque, pour qu'une plaque commémorative soit installée au 12, Côte du Palais, où logeait l'Hôtel Albion qui fut loué par les Augustines et servit comme premier Hôtel de Ville de Québec au moment de son incorporation.

2170 Et je dois vous dire en passant que j'avais été félicité, et c'était rare qu'on le faisait, par monsieur Marier, l'ancien conseiller, qui m'avait dit qu'il y aurait une plaque, qui m'avait emmené son cru, puis, bon, il n'y a jamais rien eu qui s'est fait, j'en ai parlé la dernière fois que je suis venu vous voir.

2175 Je dis que ce qui est important de retenir du personnage de Mackenzie, c'est que quand les touristes nous visitent, nous, à Québec, surtout ceux-là qui passent en provenance de Toronto et qui connaissent bien ces personnages historiques, puisque les citoyens de Toronto ont la chance d'avoir un musée d'une importance cruciale avec la maison de William Lyon Mackenzie. Et on ne pourrait en dire autant avec la maison d'Elzéard Bédard, que nos manuels d'histoire nous envoient au 55, rue d'Auteuil, mystère. Parce que j'ai fait des recherches, je les ai soumises au ministère de la Culture à l'époque, à madame Beaudoin, puis on me disait que c'était probablement là, pas là, mais ce n'était pas certifié, parce qu'on ne m'emmenait pas les vraies raisons.

2185 Là, je dis, bon, comment expliquer le fait qu'un personnage si important de notre histoire tel
que l'honorable Elzéard Bédard a été tassé de la sorte d'une désignation et qu'est-ce qui
empêche le Conseil patrimonial culturel du Québec à l'effet qu'une réelle commémoration lui soit
2190 enfin désignée dans le site patrimonial du Vieux-Québec et aussi de Beauport. Parce qu'il
occupait une double fonction à l'époque; il avait le droit d'être maire et député. Comme député de
Montmorency, un peu comme le modèle de Toronto.

 C'est pourquoi je profite de cette occasion pour demander aussi au Conseil du patrimoine
culturel qu'un lieu soit désigné dans le Vieux-Québec, que cet endroit pourrait être la maison du
2195 55, rue d'Auteuil ou dans le parc de l'Esplanade, en avant.

 Et la même chose qui soit faite à Beauport-Montmorency et que des recherches
approfondies soient menées pour qu'une plaque commémorative soit installée à Beauport où
monsieur Bédard a eu soit une résidence, soit un bureau de fonction. Advenant que cela soit
impossible à déterminer, il devrait au moins être indiqué exactement les activités de monsieur
2200 Bédard en tant que député de Montmorency où se tenaient, à l'époque, des patriotes et ensuite
que votre organisme transmette le fruit de ses recherches à qui de droit afin que les Québécois
puissent enfin connaître le sens réel de leur devise qui est censée être le « Je me souviens ».

 Ma suggestion sera d'installer une place publique dédiée à Elzéard Bédard dans
2205 Montmorency avec un exemplaire sous vide des 92 résolutions de type genre cénotaphe,
mémorial, comme moment important de l'histoire du Canada, aussi, comme il existe à Toronto. Et
ma suggestion à ce projet d'installer à cet endroit serait la bibliothèque Étienne-Parent,
considérant que monsieur Parent était un personnage qui était le mentor, en quelque sorte, et
l'écho à la fois des 92 résolutions et, qui plus est, souhaitait qu'elles soient rendues publiques.
2210 Mais pour cela, ça pourrait être aussi à proximité du parc Montmorency où était situé le Château
Saint-Louis qui, à l'époque, était l'endroit qui servait de parlement.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Monsieur Fortin, je vais vous demander de conclure. Vous nous avez remis votre mémoire,
on va en prendre connaissance.

M. PATRICE FORTIN :

2220 Oui, bien, je voulais vous dire, non, mais j'ai des petites choses que je voulais rajouter, c'est
que le parc Montmorency, on m'a dit que c'était à l'époque que le parlement avait brûlé en 1834.
Donc, c'était à la chapelle du Palais épiscopal qu'on dit qu'on a déposé les 92 résolutions. Il n'y a
pas de plaque. Ils ont fait de quoi l'année passée, je pense que c'était pour le 150e du Canada –

2225 ça, je n'en suis toujours pas revenu, parce qu'on fêtait le 400e un peu avant, puis les autres choses que je voulais vous dire, que je...

LA PRÉSIDENTE :

2230 Ça, on comprend bien, parce que vous vous êtes exprimé lors de la séance d'information, moi, je vous inviterais vraiment à présenter une demande de désignation de personnage pour Elzéard Bédard.

M. PATRICE FORTIN :

2235 Ah, bien je l'ai fait. Je l'ai fait à la Ville de Québec, je ne sais pas combien ça fait de fois.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Non, mais c'est au ministère de la Culture et des Communications.

M. PATRICE FORTIN :

2245 Bien, regardez bien, je vais vous expliquer quelque chose. J'ai fait une demande aussi au Conseil des monuments et sites historiques du Canada, O.K.? Ils l'ont pris très au sérieux. Ça fait trois ans, d'ailleurs, j'ai mis des copies des lettres qu'ils m'ont renvoyées dans les documents, puis j'ai vu que vous travaillez en partnership. Je n'ai jamais eu de nouvelles, madame Mélanie Joly, Mélanie Joly a transféré ça à Catherine McKenna. J'ai appelé, pas de nouvelles, on ne te répond pas, on ne répond pas, au gouvernement.

2250 Mais l'autre chose, j'ai deux points importants que je voulais faire ressortir. C'est que je me dis, on fête notre fête nationale pour ce personnage-là, monsieur Bédard, c'était le père putatif des 92 résolutions. Donc, ce n'est pas normal qu'à Toronto ils en ont fait un musée de sa maison, de monsieur Mackenzie, puis que nous il n'y a rien.

2255 Et quand je regarde, on a fait la place à monsieur Jean Pelletier, le maire de Québec, en 2019, qui est décédé en 2014, on a fait sa place publique en dedans de cinq ans qu'il était mort, tandis que monsieur Bédard, ça fait 180 ans qu'il attend d'avoir une place, lui, là. Et je me dis, je n'en reviens pas, puis je site mon ami « j'en ai marre », là, sur Internet, parce que souvent, on n'en revient pas de bien des choses.

2260 Et ce que je voulais faire ressortir aussi c'est que La Presse, parce que quand on voit ça, la place qu'on a faite à monsieur Pelletier, La Presse, au moment du décès de monsieur Bédard, en 1849, disait : si un jour, on veut connaître un homme qui, par sa prospérité, sa plume, son

2265 honnêteté et toute son implication qu'il a faite, Elzéard ne devrait pas et ne sera pas oublié.
Comment expliquer qu'après 180 ans, on n'a jamais fait rien? Je n'arrive pas à comprendre.

2270 Puis ce qui m'amène à vous demander, un peu comme les Français, les gilets jaunes, on pourrait-tu avoir un RIC, à un moment donné, au niveau des oeuvres d'art qu'on installe? Parce que je prends le Colisée, on va mettre pour à peu près dix millions de statues de... on a-tu gagné la Coupe Stanley à date à Québec? Non. Il y en a qui les font passer pour des *losers*. On va mettre Jean Béliveau, les Stastny, tout le kit, on n'a même pas un maudit mot à dire là-dedans.

2275 Mais je pense que peut-être, oui, la Ville là-dedans nous consulte, mais pas dans le choix au niveau du ministère de la Culture, les oeuvres d'art qu'on installe. Alors, quand on y va, c'est à coup pas rien que de millions, c'est des milliards, dans la culture.

Puis je regarde aussi Champlain, Cartier, Montcalm, Frontenac, eux autres, ils ont tous une grosse place, ils ont un Château, ils ont ci, ils ont ça...

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin...

2285 **M. PATRICE FORTIN :**

Monsieur Bédard, il n'a rien. Je n'arrive pas à expliquer, avec toutes les lettres que je vous ai envoyées.

2290 **Mme ANN MUNDY :**

On a très, très bien compris.

LA PRÉSIDENTE :

2295 Merci beaucoup.

M. PATRICE FORTIN :

2300 Puis la dernière chose que j'aimerais vous demander, si vous êtes fiers de votre histoire, bien, si la réponse est oui, prouvez-le-nous pour une fois. Prouvez-le-nous parce que là... puis dernier, dernier point.

2305

L'autre soir je m'en venais sur l'autoroute, puis j'ai manqué de poigner le champ ou le clos, là. J'étais à Beauport, puis je vois une pancarte, c'est marqué Site patrimonial de Beauport. Je ne sais pas si vous êtes déjà venu à Beauport, mais on a une fresque, on a la maison Girardin, puis monsieur Bédard n'est pas là-dedans. Il y a deux maisons Bédard, sur l'avenue Royale, il y en aurait peut-être une petite qui était en arrière, où est-ce qu'il y a le couvent, qu'on disait qu'on allait démolir, quelqu'un m'a dit : Patrice, c'est là que ça a l'air qu'il aurait resté, puis là, j'ai vu qu'on ne l'avait pas encore démolie, mais on me dit à la Ville : non, non, ce n'est pas là, mais encore, on ne te donne pas de preuve. Ils ne donnent rien. Ce n'est pas là. Il faut que tu te fies, c'est quoi, là. Ça fait que je ne trouve pas ça fort.

2310

2315

Puis à Montréal, j'ai fait des démarches pour qu'on installe une sculpture de monsieur Bédard, puis comme je l'avais dit l'autre soir si vous étiez là, c'est que ce n'était pas compliqué, on disait qu'ils acceptaient toutes les oeuvres d'art. Pourquoi que c'est différent à Québec? Pourquoi qu'on ne fait pas de place? Parce que j'en ai d'autres oeuvres que je vais...

LA PRÉSIDENTE :

2320

Monsieur Fortin, vous nous avez remis votre mémoire, on va faire rapport aux personnes concernées, puis on vous remercie beaucoup d'être...

M. PATRICE FORTIN :

2325

J'ai mis une photo...

LA PRÉSIDENTE :

2330

Merci. Parfait.

M. PATRICE FORTIN :

2335

Parce que nous, on en a installé une sur notre terrain à Beauport qu'on a fait nous-mêmes, parce que madame Fournier qui m'accompagne, sa mère, c'est une Bédard. On lui a rendu un petit hommage à elle, mais la photo...

LA PRÉSIDENTE:

2340

Merci beaucoup, Monsieur Fortin.

M. PATRICE FORTIN :

2345 La photo que j'ai mise dedans, là, ce n'est pas... ça, c'est celle-là qu'on a installée, mais celle-là que j'ai faite pour installer, elle est plus belle encore.

LA PRÉSIDENTE:

2350 Excellent. Nous consultons tous ces documents-là avec grand soin, je vous remercie de votre présence et je vous remercie de nous avoir déposé ce mémoire.

M. PATRICE FORTIN :

2355 Parfait.

LA PRÉSIDENTE:

2360 Alors, je vais conclure cette assemblée en vous invitant bien sûr à vous présenter à nouveau ce soir pour la seconde partie, à 19 h, ici même, et je tiens à remercier tous les intervenants et tous ceux qui ont participé à cette première séance d'audition sur le plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec.

2365 Au revoir.

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 AVRIL 2019 À 19 H

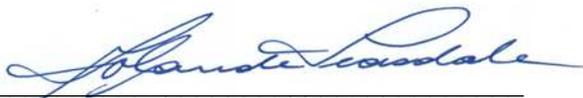
2370 _____

2375

2380

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription exacte et fidèle d'un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

2385



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.